

LES ESPACES BÂTIS

SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE

DOCUMENT DE GESTION, 2024



LES ESPACES BÂTIS

SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE

DOCUMENT DE GESTION, 2024

Référence bibliographique :

Fabriques Architecture Paysages, Territoire & Paysages – *Sites classés de Bibracte – Mont-Beuvray et du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne : Document de gestion. Dijon : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2024. ISBN : \$\$*

Ce document est accessible en ligne à partir de plusieurs sites internet :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://www.parcumorvan.org/>

<https://grandsite-bibracte-morvan.fr/>

Ce document a été conçu par les agences FABRIQUES Architectures Paysages (Vernand, Loire) et TERRITOIRES & PAYSAGES (Rocheft-du-Gard, Gard) dans la cadre d'une commande du Parc naturel régional du Morvan et avec le soutien financier de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC), et du conseil départemental de la Nièvre.

Son élaboration a été suivie par un comité technique composé des instances suivantes :

- DREAL BFC : Estelle Labbé-Bourdon, inspectrice des Sites
- Parc naturel régional du Morvan : Olivier Thiébaud, chargé de mission Paysage et Urbanisme
- Département de la Nièvre : Sophie de Champsavin, cheffe du service Patrimoine naturel ; Fabrice Alric, chargé de mission Espaces naturels sensibles
- Bibracte EPCC : Vincent Guichard, directeur général ; Sophie Mobillion, chargée de mission Grand Site de France

Ont participé à son élaboration :

- Pierre Janin, Architecte DPLG, Architecte Conseil de l'État, gérant de FABRIQUES
- Lubin Aimé, Architecte DE-HMONP - Urbaniste, FABRIQUES
- Flavie Jallet, Paysagiste Conceptrice, FABRIQUES
- Mathilde Pinatel, Architecte DE, FABRIQUES
- Laurence Fabbri, Géographe et Paysagiste, gérante de TERRITOIRES & PAYSAGES
- Vincent Collard, Paysagiste Concepteur, TERRITOIRES & PAYSAGES
- Mona Le Fur, Ingénieure en paysage – Paysagiste conceptrice, TERRITOIRES & PAYSAGES

Les sigles utilisés sont explicités p. 28 à 30 du carnet introductif

Illustrations dessinées ©Fabriques Architectures Paysages, Territoires & Paysages

© Parc naturel régional du Morvan et DREAL Bourgogne-Franche-Comté 2024

Publication sous licence Creative Commons : CC BYNC 4.0

SOMMAIRE

DESCRIPTION ET FONCTION p. 7

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION p. 8

FICHE 1 : AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS ET LES RUES p. 14

FICHE 2 : GÉRER LES ABORDS DU BÂTI ET LES JARDINS p. 22

FICHE 3 : CONSTRUIRE OU AGRANDIR UNE HABITATION p. 26

FICHE 4 : RÉHABILITER OU RÉNOVER UNE HABITATION p. 38

FICHE 5 : INTÉGRER DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUEVELABLE p. 46

PARTENAIRES p. 50

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES p. 51



Cliquer sur le n° de page pour accéder à la page souhaitée !



*Cliquer sur
le logo pour
revenir au
sommaire !*

Mode d'emploi des fiches pratiques :



Les travaux notés en vert concernent les travaux de gestion courante. Ceux-ci ne nécessitent pas de demande d'autorisation de travaux au titre des sites classés.



Les travaux notés en jaune concernent les travaux soumis à demande d'autorisation au titre des sites classés. Pour ces travaux, des recommandations techniques et principes de gestion sont notées en noir.



Les travaux notés en orange concernent les travaux incompatibles avec la préservation des sites classés.



Les travaux notés en bleu, «pour aller plus loin», proposent une boîte à outil technique, donnant des conseils de réalisation des travaux, au delà du cadre réglementaire.





DESCRIPTION ET FONCTION

Depuis 2000 ans, le Morvan oscille entre une économie à dominante forestière ou agricole qui a varié sous l'influence des principales évolutions démographiques (exode rural). L'implantation des zones habitées est un héritage du Moyen-Âge, avec l'installation par les seigneurs de serfs qui défrichaient une clairière afin de s'y installer et cultiver. Aujourd'hui, malgré une densité de population faible (9 habitants/km² pour le Grand Site de France), le paysage se caractérise par un maillage d'espaces habités reliés par un réseau de voies de circulation.

Les hameaux concentrent la majeure partie des habitations morvandelles, où vivent natifs et nouveaux arrivants.

Le cadastre napoléonien nous apprend que de nombreuses fermes du XIX^{ème} siècle ont été agrandies ou modifiées au XX^{ème} siècle, pour s'adapter à de nouveaux modes de vie.

Traditionnellement, la ferme morvandelle comprend dans le même volume, mais répartis sur deux niveaux séparés, l'habitat, la grange et l'étable avec au-dessus le fenil et le grenier à grain sur l'habitat. Un « toiton » (appentis) en pignon de l'habitat protège le cul de four à pain, la soue et le poulailler. Un autre type, est caractérisé par un bâti pour l'habitat et un autre pour les dépendances. Les matériaux, les ouvertures et les toitures participent fortement à la spécificité morvandelle de même que son implantation ouverte sur la voie publique avec ses abords comme la cour, le puits, les murets, le potager et le verger.

Cette architecture rurale, partie intégrante du patrimoine et des valeurs du site, participe à la qualité paysagère et sociale du territoire. Cet important parc immobilier rural ancien encore disponible (car devenu

obsolète avec l'évolution du besoin des éleveurs) est une richesse pour l'avenir du Morvan.

Ces anciens bâtiments participent de l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants, même si les possibilités d'installation restent limitées. C'est pourquoi de nouvelles formes de construction respectueuses des caractéristiques du site et des paysages peuvent être imaginées.

Les sites classés comptent encore de nombreuses fermes anciennes, témoins d'une architecture vernaculaire adaptée au climat morvandiau.

Pour préserver le Site, il est important d'en comprendre la culture, l'histoire, et le paysage. Cela implique d'intégrer au mieux les projets dans l'existant pour préserver le patrimoine et le site. Il s'agit en ce sens, de réinterpréter la culture constructive locale (matériaux, implantation...) pour intégrer les évolutions de nos modes de vie et la transition énergétique au sein des espaces habités.



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages
Des démarches d'extensions contemporaines de bâti traditionnel existent sur le territoire.



QUELQUES EXEMPLES PROJETS SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

* L'évaluation des incidences Natura 2000 est nécessaire à chaque demande d'autorisation site classé, en site NATURA 2000. Elle est à mener en lien avec l'animateur Natura 2000 qui est compétent pour aider les porteurs de projets à vérifier les enjeux écologiques et évaluer les impacts du projet sur ces enjeux. En cas de doute, une consultation préalable de la DREAL est conseillée.



Emprise des ZSC dans le territoire du GSF



CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS, CLÔTURES, LOISIRS

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ *	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien de l'aspect extérieur, ravalement, sans modification de l'aspect visuel (matériaux, coloris, techniques constructives)	Faible	Conserver les tons, les coloris de matériaux et les formes et dimensions des ouvertures	P. 38	
Construction soumise à : permis d'aménager, permis de Construire, permis de Démolir, déclaration préalable	Forte	Une consultation de l'ABF et de la DREAL en amont du projet est souhaitable		P. 26
Installation temporaire	Moyenne			P. 26
Habitation légère de loisirs Construction et modification de toilettes et abris Terrasse > 0,60m en surplomb du sol Clôture	Moyenne			P. 26

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- La construction dans le site classé doit rester l'exception. Si un projet est envisagé, il doit être discuté très en amont, de façon à vérifier l'opportunité d'intégration paysagère, architecturale et urbaine.
- L'entretien de l'aspect extérieur et les reprises modifiant les matériaux employés, les teintes, les volumétries (dont isolation par l'extérieur) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation.



MURS ET MURETS

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ *	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien des murs, Consolidation à l'identique (matériaux, modes constructifs, teintes)	Faible	Dans les règles de l'art	P. 22	
Remontage partiel des murs, réhabilitation à l'identique (matériaux, modes constructifs, teintes) en pierres sèches calcaires	Faible	Dans les règles de l'art Joints de couleur proche de la pierre locale Sur mur béton, poser un parement sur les deux faces en pierre mureuse locale Pas de couverture ou couverture en laves ou dalles (1 pan) Style en adéquation avec le muret ancien Tenir compte de l'écoulement de l'eau	P. 22	
Construction de nouveaux murs, murets (< ou > 2m Haut)	Fort	Dans les règles de l'art		P. 22
Démolition de murs et murets	Très fort	Non souhaitable Sinon mesure compensatoire : recréation d'un nouveau muret de linéaire au moins équivalent		P. 22

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- *L'objectif est de maintenir les murs et murets. Leur destruction est incompatible avec la préservation des sites classés.*
- *La réhabilitation des murs avec méthode traditionnelle est fortement encouragée, en particulier le long des voies et chemins fréquentés ainsi que sur les versants très visibles.*



RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS DIVERS (1)

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ *	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien des équipements existants, sans modification de l'aspect	Faible		P. 14	
Création, rehaussement de lignes, poteaux, pylônes, antennes et équipements liés	Moyen à fort			P. 14
Création de poste de distribution d'énergie Construction et installation pour l'alimentation en eau potable	Fort	Petite taille et coloris et matériaux pour bonne intégration visuellement, éviter les modèles de base		P. 14
Construction, modification d'ouvrages et équipements liés à l'énergie solaire, éolienne...	Fort	Éviter les éléments de grande hauteur et de grande surface		P. 46
Affouillement, exhaussement de sol, déblais, remblais, fouilles et sondages	Fort	Éviter les travaux de grande hauteur ou profondeur		P. 22



RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS DIVERS (2)

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ *	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Création, agrandissement de piscine	Fort	À éviter prévoir une bonne intégration		P. 22
Aménagements d'aire de jeux, de sports	Moyen à fort	Consultation préalable du GSF		P. 14
Travaux et aménagements sur les parois rocheuses (hors activités habituelles)	Fort	Consultation préalable du GSF		P. 14





1

FICHE 1 : AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS ET LES RUES

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'entretien des parkings existants (comblement des nids de poule, reprise des murs de soutènement, entretien de la végétation).*
- *L'entretien et la gestion de balisage normé (type GR, etc).*
- *L'entretien et la gestion de signalisation routière ainsi que le remplacement à l'identique d'élément de signalétique.*
- *L'implantation d'une aire de stationnement temporaire sur un espace non dédié (prairie, aire de dépôt de bois...)*
- *L'entretien ou la réparation, sans modification ni de l'emprise, ni de l'aspect.*
- *La reprise complète ou partielle de revêtements à l'identique, et/ou du marquage au sol pré-existant.*
- *L'entretien et réfection à l'identique (débroussaillage, balisage, etc).*
- *L'élagage des arbres et l'entretien des haies.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'aménagement d'un espace public.*
- *Le réaménagement d'un espace public avec modification de l'aspect.*
- *L'élargissement et/ou modification de l'emprise d'un espace public pré-existant.*
- *L'implantation de mobilier urbain.*
- *Les nouvelles plantations de haies, bosquets, arbres de hauts jets, etc.*
- *La suppression/ abattage de haies, bosquets, ou d'arbres isolés, permettant d'ouvrir les vues.*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

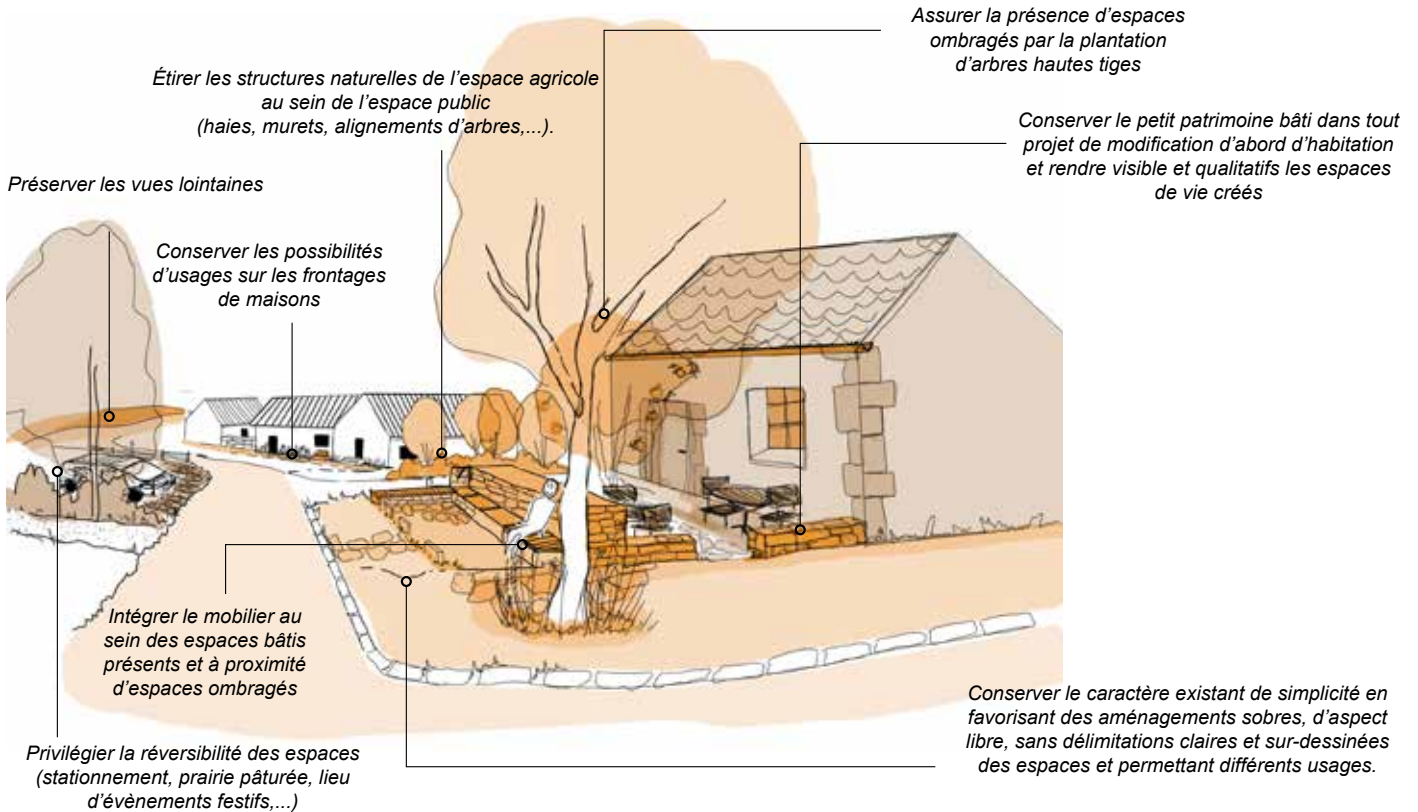
- *Il est recommandé que le maître d'ouvrage soit accompagné par un architecte ou un paysagiste-concepteur dans la réalisation de son projet d'aménagement d'une place ou d'un espace public.*
- *Favoriser la polyvalence des espaces publics en réfléchissant à un espace qui réponde à plusieurs fonctions et qui permet aux usagers et habitants de s'approprier facilement les lieux.*
- *Penser aux maisons de centre-bourg qui ne disposent pas ou peu d'extérieurs en leur offrant des espaces intimes et confortables.*
- *Porter une attention particulière à l'aménagement des lisières villageoises pour en faire des espaces appropriables par tous, notamment à des fins récréatives (cheminements doux, îlots de fraîcheur, etc) et/ou dans le cadre d'une agriculture vivrière de proximité (jardins partagés, maraîchage, etc).*



01. AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS ET LES RUES

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS D'UN ESPACE PUBLIC DANS UN HAMEAU



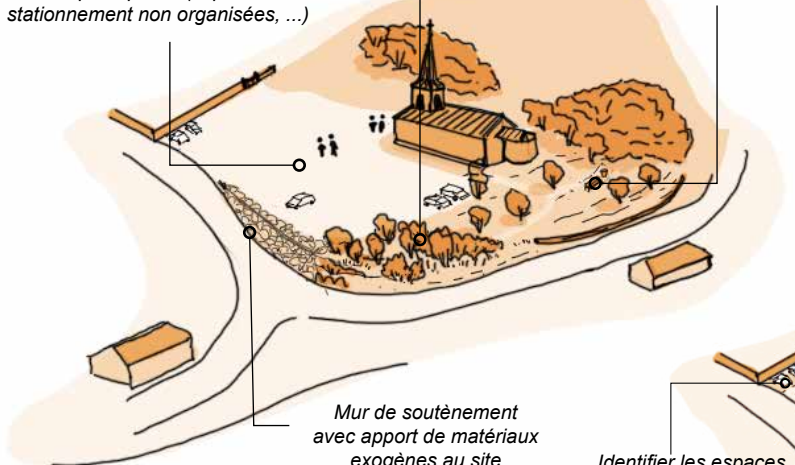
PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS D'UNE PLACE AU SEIN D'UN VILLAGE

TYPE D'AMÉNAGEMENT INCOMPATIBLE

Nappe d'enrobée manquant de structure nuisant à la lecture de l'espace public (espaces de stationnement non organisés, ...)

Végétation ornementale de talus qui obstrue les vues

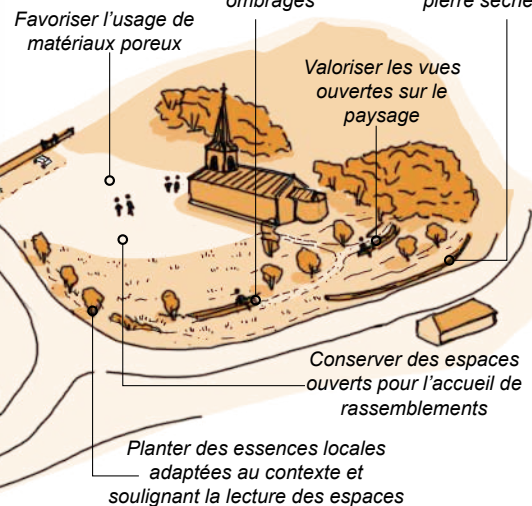
Mobilier urbain standardisé



TYPE D'AMÉNAGEMENT À PRIVILÉGIER

Assurer la présence d'assises à proximité et sur des espaces ombragés

Valoriser les éléments de petit patrimoine (murets pierre sèche...)





01. AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS ET LES RUES

MATÉRIAUX ET REVÊTEMENTS

- Limiter l'effet de nappe sur des surfaces trop importantes, en réfléchissant dès la conception à la polyvalence, la temporalité et la fréquence de l'utilisation du site.
- Privilégier un revêtement perméable, conférant une tonalité claire au sol, en harmonie avec les façades à l'inverse de ce qui est beaucoup fait aujourd'hui avec un emploi majoritaire de l'enrobé noir afin de limiter le ruissellement et la création d'îlots de chaleur.
- Valoriser des sols et revêtements pavés ou stabilisés employant des matériaux locaux. Le pavage en pierres s'insère dans le paysage et dialogue avec les espaces naturels et le bâti traditionnel.
- Réemployer les matériaux pré-existants, notamment les anciennes bordures et murets en granite, qui bien que patinées et ébréchées, s'accordent avec l'aspect ancien des cœurs de villages.
- Éviter l'emploi de matériaux industriels, menant à une imperméabilisation des sols et une banalisation du paysage.
- Conserver le langage rural des rues et ruelles, éviter les aménagements au caractère routier ou trop urbain.
- Privilégier des revêtements à albedo (voir schéma ci-dessous) élevé pour limiter la chaleur au sein de l'espace public. Pour autant les teintes des matériaux utilisés se devront de ne pas être éblouissantes au sein de l'espace public. (coefficient d'albedo entre 0,30 et 0,80 maximum).

REVÊTEMENTS À FAVORISER



© maisons-ericlor.com
enherbement



© paysageavéyron.fr
terre pierre



© vigienature.fr
pavés granite avec joints
enherbés



© Fabriques, Territoires
& Paysages
stabilisé de granite

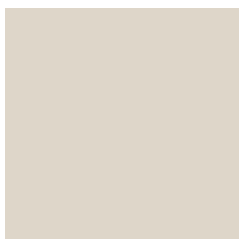


© ligerio.fr
pavage en pierre locale
(granite)

TEINTES AVEC UN ALBEDO ÉLEVÉ À FAVORISER



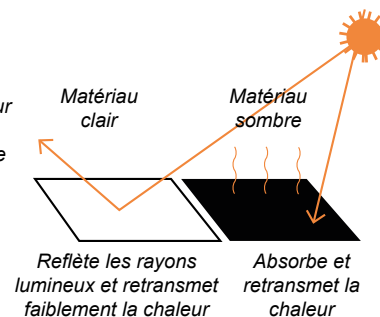
gris clair (coef 0,45)



beige (coef 0.45)

L'albedo représente le taux de réflexion d'un objet face à un rayonnement solaire. (coefficient allant de 0 à 1) Plus une matière est sombre, plus son coefficient est faible. Plus une matière est claire, plus son coefficient est élevé.

Veiller à l'installation de matériaux à albedo élevé participe à réduire la chaleur des espaces publics en période chaude et améliore le confort des espaces publics.





TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- Les aménagements d'espaces publics qui imperméabilisent les sols
- La création ou l'aménagement de routes avec des talus et des décaissements trop forts.
- La création de doublons de voies dans la longueur d'une route existante

POUR ALLER PLUS LOIN

INTÉGRATION DU PETIT PATRIMOINE

- Intégrer les éléments patrimoniaux des hameaux et villages dans le projet d'aménagement. De nombreuses placettes agricoles sont présentes sur le site classé, elles regroupent de nombreux usages à vocation collective comme les fours communaux, la fontaine, le métier à ferrer, l'abreuvoir... et sont à valoriser sur le territoire protégé.
- Le patrimoine lié à l'eau est très présent sur le site classé : lavoirs, fontaines, rivières, mares, sont des atouts à valoriser au sein du site classé.
- Valoriser les devantures et pieds de façades.

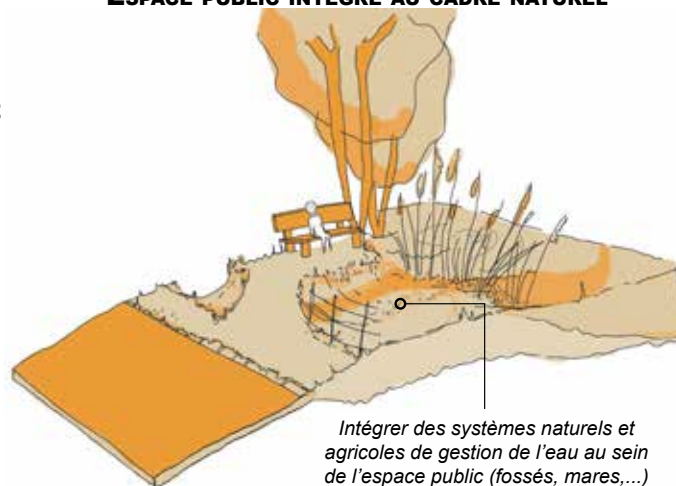
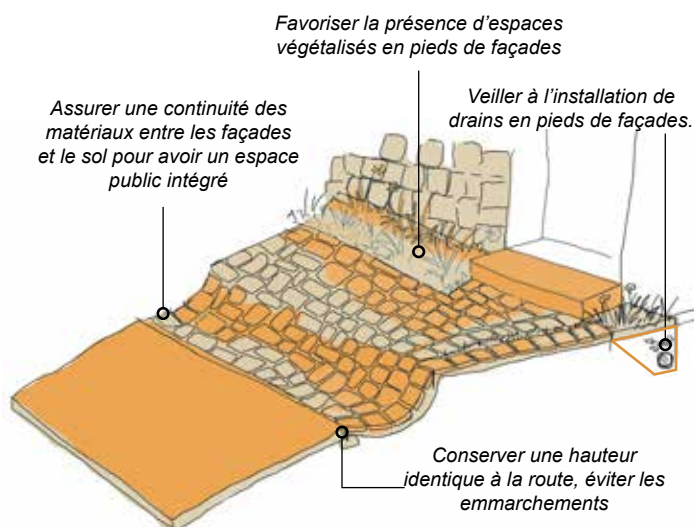
GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Mettre en œuvre les dispositifs traditionnels de gestion de l'eau : simplicité et intégration de la gestion de l'eau, rigoles empierrées au sein des hameaux, noues d'accompagnement en continuité des espaces agricoles et des voies de circulation (routes, chemins).
- Favoriser les méthodes de gestion à ciel ouvert en intégrant les éléments de paysage alentours : mares, ruisseaux, etc.

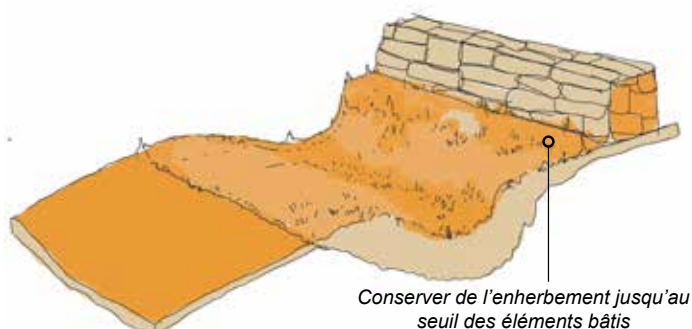
PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS PROPICES À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

ESPACE PUBLIC INTÉGRÉ AU CADRE NATUREL

RIGOLE EMPIERRÉE AVEC JOINTS POREUX EN LIMITE DE VOIRIE



FOSSÉ ENHERBÉ ENTRE ROUTE ET MURS DE SOUTÈNEMENT



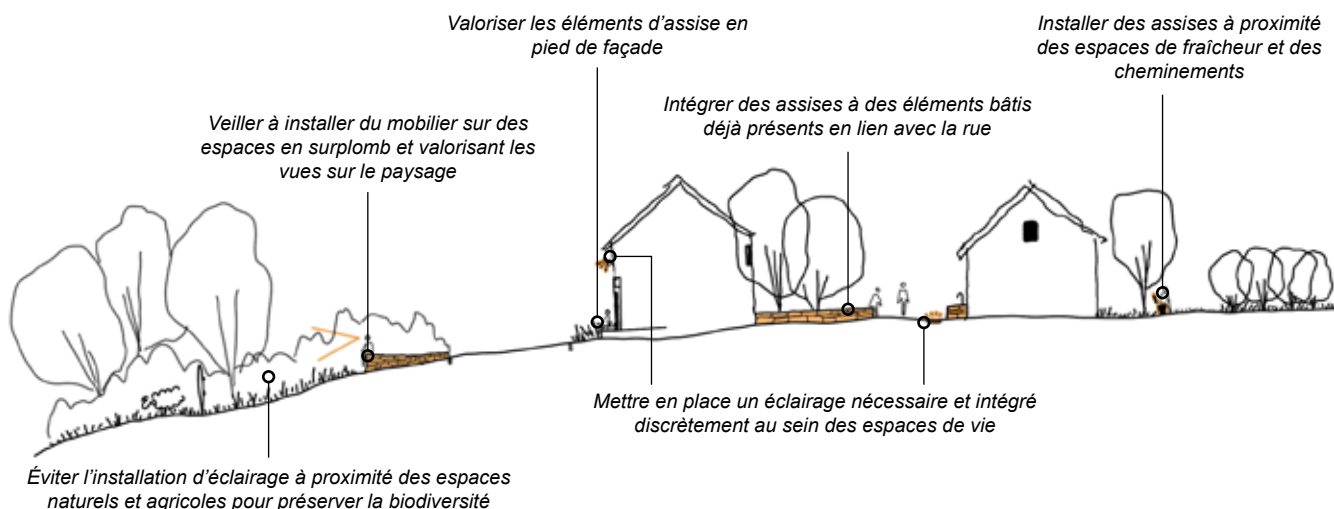


01. AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS ET LES RUES

MOBILIERS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Mettre en œuvre du mobilier urbain cohérent, cependant non obligatoirement uniforme, sur l'ensemble du site classé, avec une nuance neutre et discrète (gris sombre, corten, métal inox ou galvanisé).
- Utiliser des ressources locales comme le bois ou la pierre pour créer du mobilier robuste et adapté, en lien avec les ressources du territoire.
- Implanter le mobilier en complément des chemins, voies et espaces de déambulation ruraux et habités existants. Associer le mobilier à des aménagements simples et légers.
- Engager une réflexion sur l'éclairage de l'espace public, des cheminements doux et la mise en valeur du patrimoine bâti dans un souci d'économie d'énergie, de lutte contre la pollution lumineuse et d'intégration paysagère des réseaux (enfouissement des lignes électriques, masquage des coffrets, ...) en lien avec des travaux nécessaires à la valorisation des paysages et vues remarquables.
- Bancs, poubelles, enseignes, éléments de signalétique et luminaires doivent s'inscrire le plus modestement dans les projets et doivent être pensés pour éviter tout effet de multiplication en mutualisant tant que possible ces éléments de mobiliers.
- Éviter le recours aux éléments standardisés ayant une trop faible intégration paysagère et entraînant la banalisation des paysages singuliers du site classé.
- Anticiper à travers le lieu d'implantation, la fonctionnalité d'usage du mobilier et s'assurer de sa nécessité.

PRINCIPES D'IMPLANTATION DU MOBILIER



TYPLOGIE D'ÉCLAIRAGE À FAVORISER



© Fabriques, Territoires & Paysages
Éclairage discret en façade

MOBILIER INTÉGRÉ DE GESTION DES DÉCHETS



© Atelier du Rouget
Nicolas Lamouroux
Structure hybride faisant abris poubelle et pergola



© moduland.com
Structure intégrée pour la gestion des déchets en bardage bois



01. AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS ET LES RUES

VÉGÉTATION ET PLANTATIONS

- Valoriser les espaces publics, places et placettes en les intégrant à leur contexte paysager par l'extension des continuités naturelles au sein des villages et hameaux (alignement d'arbres de hautes tiges, haies bocagères vives, ripisylves).
- Améliorer la présence de végétation, enrichissement ou plantation d'essences locales (améliorer gestion des eaux pluviales en surface, espaces verts, etc).
- Préserver le patrimoine végétal existant (sous réserve de son bon état phyto-sanitaire).
- Valoriser les arbres isolés en centre de village, ils portent une importance majeure presque sculpturale dans ces lieux de vie.
- Préserver et affirmer les structures de haies qui représentent un trait d'union entre les espaces bâtis et la campagne environnante.
- Conserver et valoriser les alignements d'arbres. Ce dispositif harmonise les paysages diversifiés et est à étendre aux voies d'entrée des bourgs, lors de nouveaux aménagements.
- Définir ou re-définir la place du végétal et veiller à pérenniser les vues lointaines dans les cœurs des hameaux.
- Privilégier la plantation de haies de novembre à février, respectant le repos végétatif.
- Respecter les distances légales de plantation (distance par rapport aux monuments, limites de propriété).
- Opter pour des essences locales identitaires, adaptées au sol et au climat, en observant notamment la végétation spontanée à proximité des parcelles, dont la croissance et la gestion sont en cohérence avec la préservation des ouvertures visuelles depuis et vers ces éléments de patrimoine.
- Diversifier les essences : varier les ports et jets (arbres de haut ou moyen jets, arbustes), choisir des essences aux cycles de développement étalés dans le temps offrant ainsi plus de ressources pour la faune et de richesses floristiques.
- Envisager la mutualisation des méthodes (y compris des formations des agents, agriculteurs et habitants) et outils pour la gestion des espaces publics sans utilisation des produits phytosanitaires, à l'échelle du territoire.

ESSENCES ARBORÉES À FAVORISER



© pepiniere-comestible.fr

Quercus petraea -
Chêne sessile



© mnhn.fr

Quercus robur -
Chêne pédonculé



© aquaportail.com

Fagus sylvatica -
Hêtre commun



© ethnoplants.com

Tilia cordata -
Tilleul à petites feuilles



© ceres-flore.fr

Carpinus betulus -
Charme



© BotBln

Sorbus domestica -
Cormier



© Franz Xaver

Acer pseudoplatanus -
Erable sycamore



© viagallica.com

Acer campestre -
Erable champêtre



© vberk.fr

Castanea sativa -
Châtaignier



© vberk.com

Juglans regia -
Noyer commun



01. AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS ET LES RUES

ESSENCES ARBUSTIVES À FAVORISER



© gerbeaud.com
Prunus avium - Merisier
vrai



© gerbeaud.com
Coryllus avellana
Noisetier commun



© mon-ent-occitanie.fr
Crataegus laevigata -
Aubépine à deux styles



© plantamus.fr
Prunus spinosa -
Prunellier



© mediardenne.net
Sorbus aucuparia -
Sorbier des oiseleurs



© mesarbustes.fr
Cornus mas -
Cornouiller commun



© detentejardin.com
ligustrum vulgare
Troène commun



© theoriginalgarden.com
Rosa canina - Eglantier



© jardindesgazelles.fr
Euonymus europaeus -
Fusain d'Europe

ESSENCES INVASIVES INCOMPATIBLE



© parc-livradois-forez.org
Reynoutria japonica -
Renouée du Japon



© jardinage.lemonde.fr
Ailanthus altissima -
Ailante glanduleux



© promessedefleurs.com
Buddleja davidii -
Arbre aux papillons



© meteomedia.com
Heracleum mantegazzianum -
Berce du Caucase



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© Benoit Alazard, Nicolas Lamouroux

Requalification des espaces publics, Atelier du Rouget - Simon Teyssou et associés. Chaliers (15)

Le village rue de Chaliers a eu l'opportunité de requalifier ses espaces publics très restreints tout en réalisant ses travaux de réseaux qui étaient nécessaires. L'espace public qui a été retravaillé est gage de grande qualité et de sobriété il conserve toute la simplicité et la rusticité originelle du site en prenant en compte les multiples usages qui s'y concentrent. Cet espace devient ainsi polyvalent en intégrant de façon sobre l'ensemble des usages qui s'y déroulent et valorise le paysage remarquable de la vallée de la Truyère qui s'écoule en contrebas.

Aménagement de la traversée de Malataverne-Beaux (43), Atelier de Montrottier & Associés

Le village de Malataverne se situe sur la commune de Beaux en Haute-Loire. La phase préalable de diagnostic a révélé de nombreuses problématiques sur la traverse de Malataverne : la gestion des eaux pluviales, la sécurisation des piétons sur ce parcours fortement véhiculé, l'amélioration des liaisons entre la partie basse et haute de Malataverne, le stationnement non contrôlé et la mise en valeur du petit patrimoine et du village.

Suivant ce constat, le projet s'est dessiné le long de la traverse par une large bande piétonne en stabilisé. Les pas des habitations ont été requalifié par des seuils en pierre de pays et des pieds de façades végétalisés. La chapelle et les lavoirs ont été révélés par la création d'espaces dessinés (pavé ou stabilisé) et de repos.



© Atelier de Montrottier, Mme. Grange



2

FICHE 2 : GÉRER LES ABORDS DU BÂTI ET LES JARDINS

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'élagage et taille d'arbres et arbres fruitiers*
- *La tonte et fauche des surfaces engazonnées ou en prairie*
- *Le curage des mares et étangs*
- *Les semis et plantations d'arbustes d'une hauteur adulte inférieure à 3 m*
- *L'édification de clôtures piquets bois + fils acier (barbelés ou simple)*
- *Le comblement de trous et nids de poules d'un cheminement avec les mêmes matériaux*
- *L'installation de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes, d'abris à chauve-souris*
- *La création ou l'agrandissement d'un potager à usage domestique*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *La plantation d'arbres ou d'arbustes d'une hauteur adulte supérieure à 3m*
- *La modification, démolition de murs, murets et clôtures*
- *L'édification de murs, murets et clôtures*
- *La création de cheminements en concassé, sablé, béton...*
- *La création d'une mare ou d'un étang*
- *La construction d'abris de jardin, de cabanes, de pergolas, de petites serres*
- *La suppression d'un jardin ou d'un parc*
- *La création d'une piscine*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Le traitement des limites et l'aspect des clôtures doivent être décrits et précisés dans les dossiers de demande de permis de construire ou les déclarations préalables.*
- *Avant toute construction il convient d'évaluer la possibilité de préserver la végétation et le patrimoine en place sur la parcelle (arbres, buissons, haies, murets...), qui participent aux trames paysagères rurales et facilitent l'insertion du bâti dans son environnement.*
- *Soigner les abords et aménagements extérieurs ; les murs, jardins, haies, vergers, accompagnent l'architecture et créent un lien indispensable avec l'environnement naturel et agricole du site.*
- *Travailler l'insertion paysagère du bâti par des plantations diversifiées qui créent une composition, un premier plan, une mise en scène et non pas un simple écran.*
- *Utiliser des essences locales présentes sur site, et conserver au maximum la végétation existante, elle est le gage d'une intégration plus rapide de la nouvelle construction.*
- *Les piscines sont soumises à déclaration préalable ou à permis de construire en fonction de leur surface. Les revêtements qui les constituent (liner, carrelage) doivent être de teinte neutre (couleur sable, gris, noir). Les teintes bleu clair et bleu turquoise sont déconseillés car trop prégnantes dans le paysage.*
- *Les matériaux à privilégier pour les abords sont la pierre et le bois. Dans le cas de margelles béton, privilégier des teintes pierre, pas trop claires à blanches.*

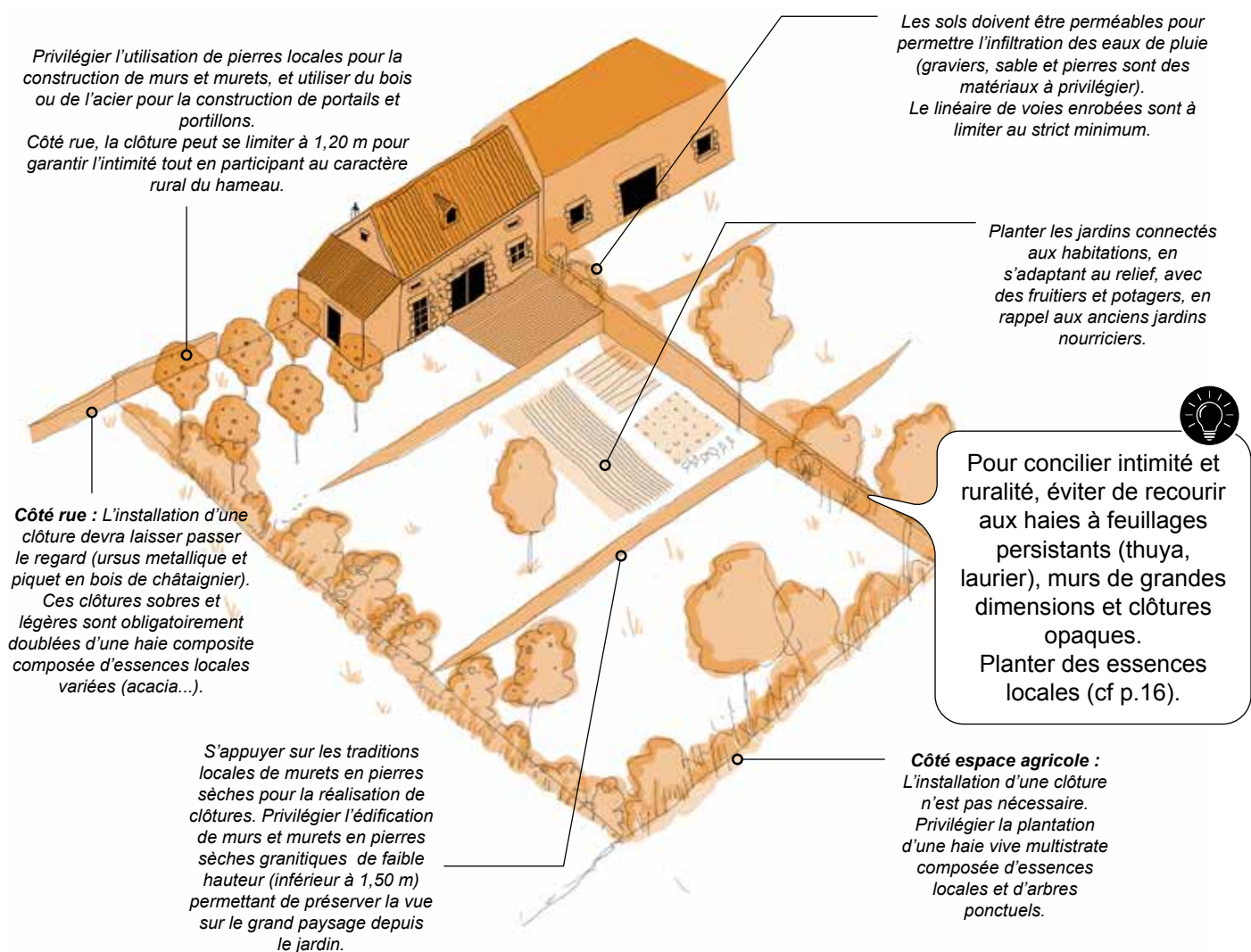


TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- Les aménagements intégralement imperméabilisés et l'emploi de matériaux exogènes (cheminements en enrobé et asphalte)
- L'édification de clôtures et menuiseries de jardins en PVC, L'édification de clôtures en treillis soudés ou torsadés, de panneaux rigides (métal, bois, béton) et de claustras standardisés ne respectant pas la topographie du terrain naturel
- Les abris de piscine de type dôme
- La plantation d'espèces exotiques et invasives.

POUR ALLER PLUS LOIN

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS DES ABORDS D'UNE BÂTISSE EN RELATION AVEC SON CONTEXTE



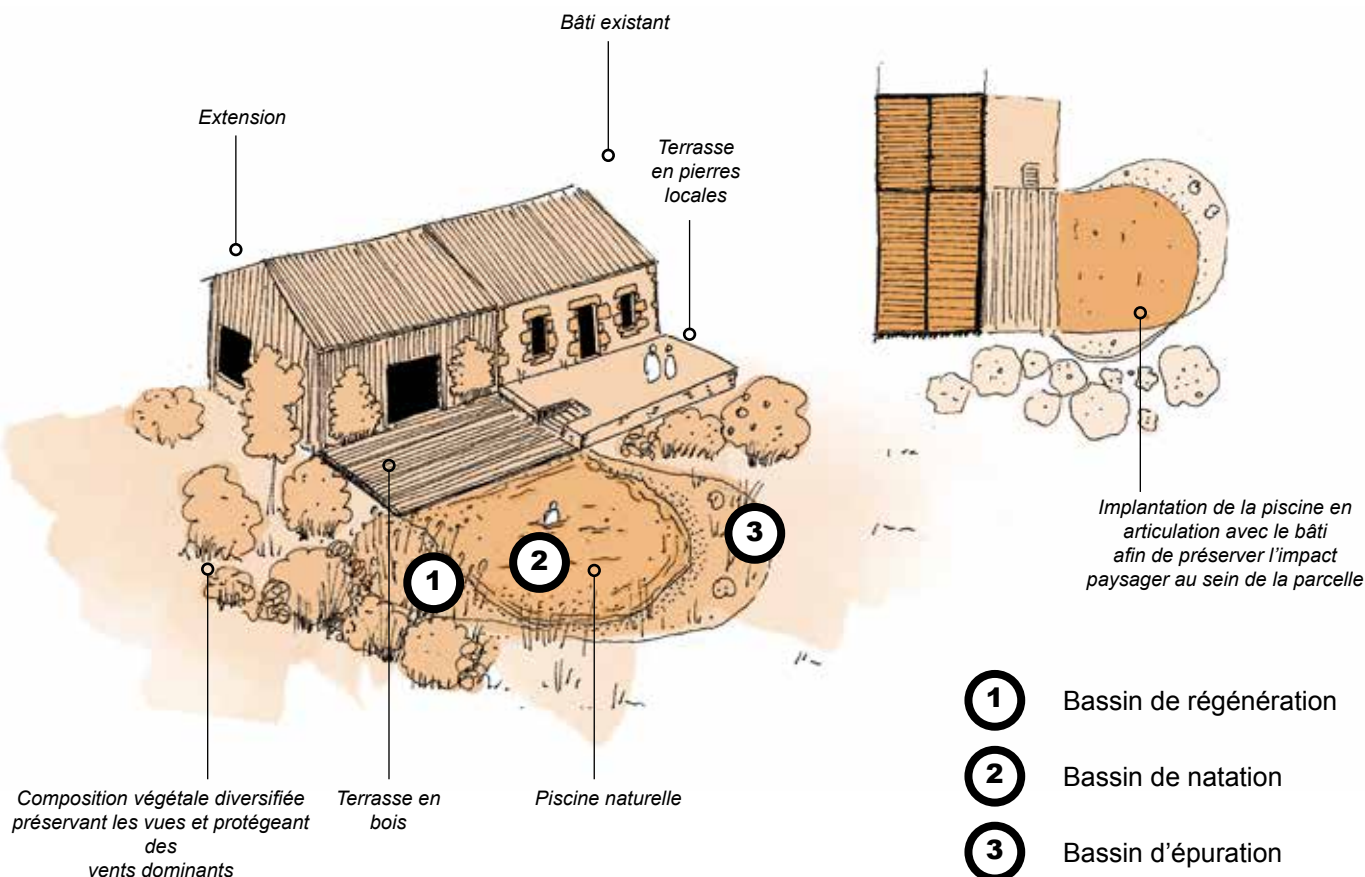


02. GÉRER LES ABORDS DU BÂTI ET LES JARDINS

PISCINES NATURELLES

- *Les piscines naturelles sont des piscines écologiques sans chlore ni aucun produit chimique. Elles se composent généralement d'une zone principale de baignade (bassin de nage) et d'une zone de plantation (bassin de régénération et d'épuration) qui communiquent entre elles. Au delà de leur intérêt écologique, ces piscines s'intègrent parfaitement dans le paysage et sont donc à favoriser.*

IMPLANTATION DE LA PISCINE PAR RAPPORT AU BÂTI







3

FICHE 3 : CONSTRUIRE OU AGRANDIR UNE HABITATION

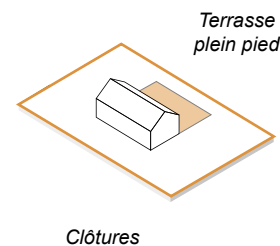
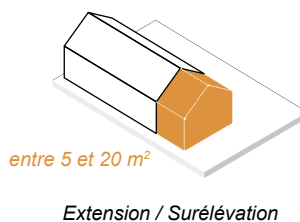
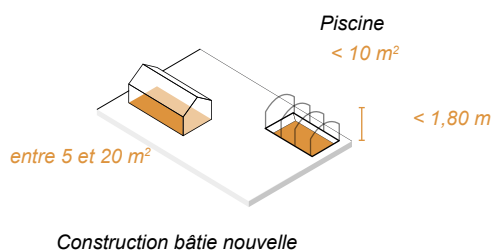
TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

DÉCLARATION PRÉALABLE

- La construction neuve ayant pour effet de créer une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m².
- Les travaux d'extension ou de surélévation ayant pour objet de créer une emprise au sol et une surface de plancher comprises entre 5 m² et 20 m².
- Un Mur, une clôture.
- Une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m² non couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.
- Les terrasse de plain-pied

	Surface	Hauteur
Construction nouvelle	entre 5 et 20 m ²	x
Extension / Surélévation	entre 5 et 20 m ²	x
Mur / Clôture	x	x
Piscine	Inférieure ou égale à 10 m ²	Couverture fixe inférieure à 1,80 m
Terrasse de plain pied	x	x

LES PROJETS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION PRÉALABLE :





03. CONSTRUIRE OU AGRANDIR UNE HABITATION

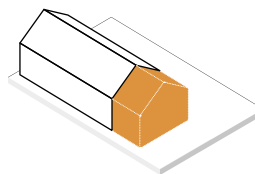
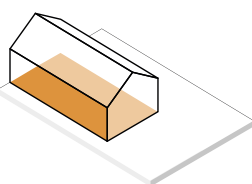
PERMIS DE CONSTRUIRE

- Construction d'un nouveau bâtiment dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m².
- Réalisation de travaux d'extension ou de surélévation sur un bâtiment existant dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m².
- Obligation de recours à un architecte pour toute surface supérieure à 150 m².

	Surface	Hauteur
Construction bâti	Supérieure à 20 m ²	x
Extension / Surélévation	Supérieure à 20 m ²	x

LES PROJETS NÉCESSITANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

Construction d'un bâti
supérieur à 20 m²



Extension / Surélévation
supérieure à 20 m²

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

CONSTRUCTION NEUVE

- Le respect du règlement d'urbanisme s'impose et les bâtiments ne peuvent y déroger
- Lorsqu'une construction constitue un nouvel élément d'un ensemble urbain, qu'elle participe à un rythme ou une morphologie urbaine caractéristique, elle doit respecter la composition de cet ensemble pour en donner une nouvelle lecture unitaire. Elle doit présenter un aspect « relationnel » avec les constructions environnantes
- Composer des ensembles ruraux pertinents, s'inscrivant dans la continuité de la trame urbaine existante et du cadre bâti traditionnel (fermes rue, cours de ferme composées, etc).
- Privilégier une construction neuve ou une extension / surélévation au volume simple, en dialogue avec les éventuelles composantes du site (orientation, vues, accès, bâtiment(s) rural(aux) existant(s), cours d'eau, topographie, haie, chemin, etc).
- S'inscrire le plus possible dans les structures viaires et bâties existantes, et ainsi limiter la consommation d'espace agricole ou naturel, en périphérie des villages.
- S'inspirer des volumes des bâtiments existants et des compositions bâties traditionnelles environnantes pour concevoir le nouveau bâtiment ou une extension, en privilégiant une architecture contemporaine de qualité et employant des ressources naturelles et locales.
- Être accompagné par une maîtrise d'œuvre qualifiée pour ses projets de construction ou extension.
- Penser l'extension ou la surélévation bâtie, en cohérence avec le bâtiment existant.
- Privilégier une implantation à proximité immédiate des constructions pré-existantes afin de limiter l'impact sur les paysages, et la dispersion des éléments bâtis.



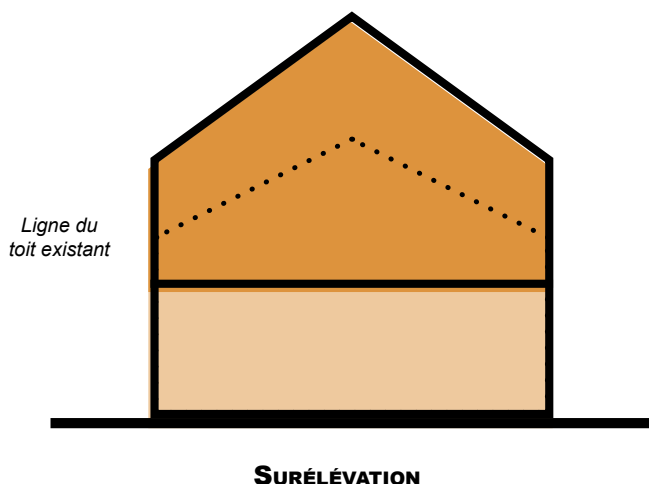
03. CONSTRUIRE OU AGRANDIR UNE HABITATION

PROPORTIONS / VOLUMÉTRIE

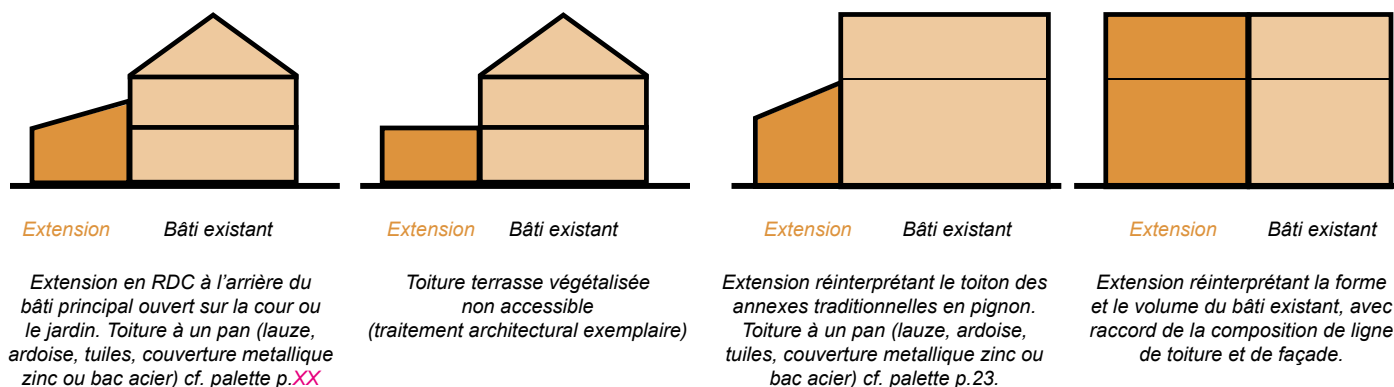
- Préférer les volumes simples issus d'un plan rectangulaire, à l'instar de l'habitat rural traditionnel du site.
- S'inspirer des constructions vernaculaires ou agricoles courantes, et construire dans la continuité de ces volumes pré-existants.
- Hiérarchiser les espaces extérieurs associés pour créer des cours contemporaines et ne pas implanter les constructions au centre de la parcelle.
- Prévoir dès la construction la possibilité d'évolution pour permettre une extension future mesurée, en harmonie avec l'existant (volumes, toiture).
- Éviter la multiplication des volumes annexes, abris ou hangars sur une même parcelle

PRINCIPES DE SURÉLÉVATION ET D'UTILISATION DES COMBLES

Surélévation d'un niveau sur un bâtiment existant en RDC



PRINCIPES D'EXTENSION





03. CONSTRUIRE OU AGRANDIR UNE HABITATION

MATÉRIAUX / SYSTÈMES CONSTRUCTIFS / FINITIONS

- Travailler avec des teintes et des matériaux qui évoquent l'histoire du territoire et du paysage, et qui s'accordent avec les pratiques culturelles du site. Privilégier les continuités avec les matériaux et systèmes constructifs existants.
- Favoriser l'emploi de ressources locales (pierre, bois...).
- Limiter le nombre de matériaux et de nuances.
- Pour les façades enduites, les textures et colorations permettront d'insérer harmonieusement le bâti dans le tissu existant.
- Dans les cas où une extension ou construction neuve est difficile à harmoniser avec l'existant, privilégier des ruptures franches, avec un travail architectural soigné. Dans ce cadre, les constructions avec des matériaux différents peuvent être encouragées (bardage bois, couverture végétalisée, bardage zinc, etc). Les matériaux naturels devront cependant être privilégiés.
- Privilégier des formes sobres, en maîtrisant les détails de liaison entre couverture et vêtue.
- Il est exclu de laisser à nu les matériaux destinés à être enduits.
- Les imitations grossières de matériaux sont à proscrire.

PALETTE DE MATÉRIAUX CONSTRUCTION ET EXTENSION: FAÇADES

Bois



© battlewood.com ,
e-wood.fr

Bardage bois
pré-grisé ou teinte ocre
beige



© e-wood.fr

Bardage bois couvre-joint
pré-grisé



© sud-bois.fr

Bardage bois non déligné



© ambiance-bois.com

Bardage bois avec couvre
joint



© Fabriques, Territoires
& Paysages

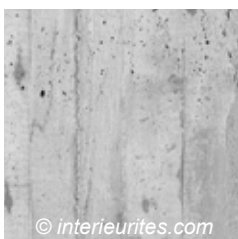
Bardage bois à claire
voie ou ganivelles et
polycarbonate

MAÇONNERIE / PIERRES



©cmarenov.com

Moellon granit, enduit
pierre à vue chaux et
arène (joints beurrés)



© interieurites.com

Béton brut soigné (lisse
ou matricé), teinté masse

ENDUITS NATURELS INTÉRIEURS POUR LA SANTÉ DU BÂTI ET DES HABITANTS



© barbaux-batiment.com

Enduit intérieur chaux
chanvre



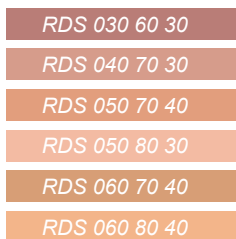
© espritcabane.com

Enduit terre crue et paille



© etoffe.com

Enduit à la chaux teinte
ocre-brun



RDS 030 60 30

RDS 040 70 30

RDS 050 70 40

RDS 050 80 30

RDS 060 70 40

RDS 060 80 40

Teintes d'enduits

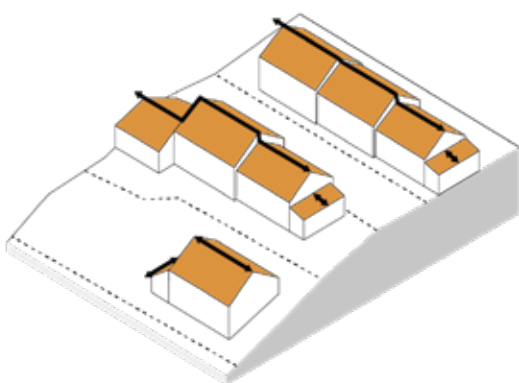


TOITURE / ORIENTATION

Les toitures sont l'élément principal qui dessine la silhouette d'un bourg ou d'un hameau. Leurs formes sont adaptées à la topographie, à la géographie et au climat. Les matériaux qui constituent les toitures participent pleinement à leur intégration dans le paysage local. à ce titre, il convient de privilégier l'emploi de matériaux traditionnels qui restent actuels et sont garants de l'intégration paysagère du projet. L'emploi d'une couverture contemporaine reste possible à condition d'être en harmonie avec ses voisins et le paysage local.

- Les toitures des bâtiments d'habitation doivent être de deux pans minimum.
- Le faîtage est réalisé dans le sens de la plus grande dimension de la construction et suit les lignes du paysage, en respectant la topographie du terrain naturel.
- Les extensions doivent respecter la pente de toit existante, les volumes, les lignes de composition de la construction existante (prolongement d'une toiture existante, conservation des lignes de faîtage, etc), ou à défaut le degré de pente préconisé par le fabricant selon le modèle du matériau de couverture retenu.
- Les toitures à une pente se limitent aux volumes annexes lorsque ceux-ci sont accolés à une construction de taille plus importante.
- À titre exceptionnel, la toiture terrasse peut être encouragée sous réserve d'un traitement architectural exemplaire.
- Le regroupement et l'intégration des équipements techniques doivent être recherchés de façon à limiter l'impact visuel.
- Les ouvertures non intégrées à la pente du toit sont à exclure, sauf celles résultant d'un relevé de toitures en forme de lucarne à l'aplomb du mur de façade.
- Les capteurs solaires sont admis en toiture sous réserve d'une intégration architecturale exemplaire, il est conseillé d'en faire des éléments d'architecture à part entière. Il est possible d'intégrer ces capteurs à des bâtiments secondaires (grange, abris de jardin...) afin de minimiser l'impact de ces dispositifs dans le grand paysage.

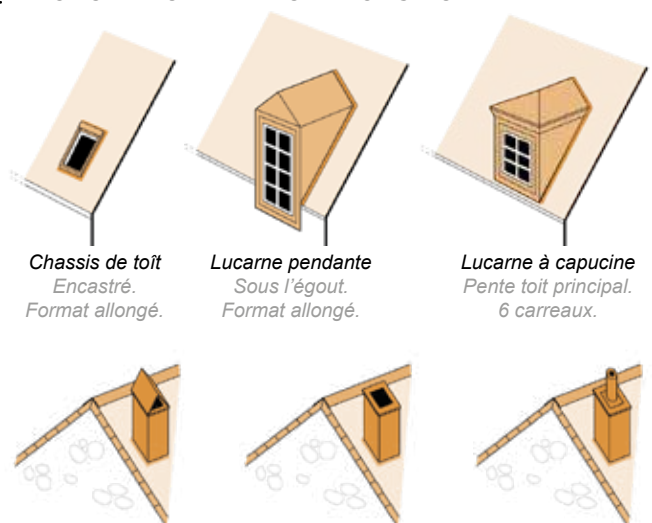
INTÉGRER SA TOITURE AU CONTEXTE



Forme et orientation des toitures

La ligne du faîtage des toitures à doubles pans doit s'harmoniser avec : le sens du faîtage des constructions voisines, les voiries, les lignes topographiques.

VALORISER LES ÉLÉMENTS DE TOITURES



Chassis de toit
Encastré.
Format allongé.

Lucarne pendante
Sous l'égout.
Format allongé.

Lucarne à capucine
Pente toit principal.
6 carreaux.

Les détails de rives et cheminées morvandelles

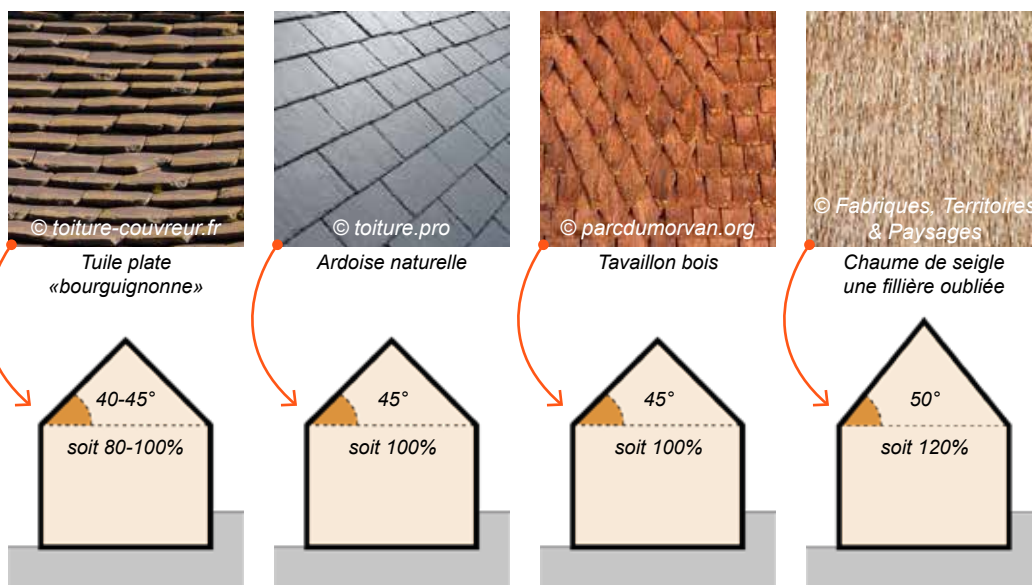
Les rives sont protégées, sans débords ou à débord léger, afin d'éviter la prise au vent. Les souches de cheminée sont en retrait du pignon, le plus souvent enduites, en brique ou en pierre. Les tuiles de rives seront sélectionnées avec soin.



Les équipements devront être dissimulés soigneusement (antennes, paraboles et pompes à chaleur...).

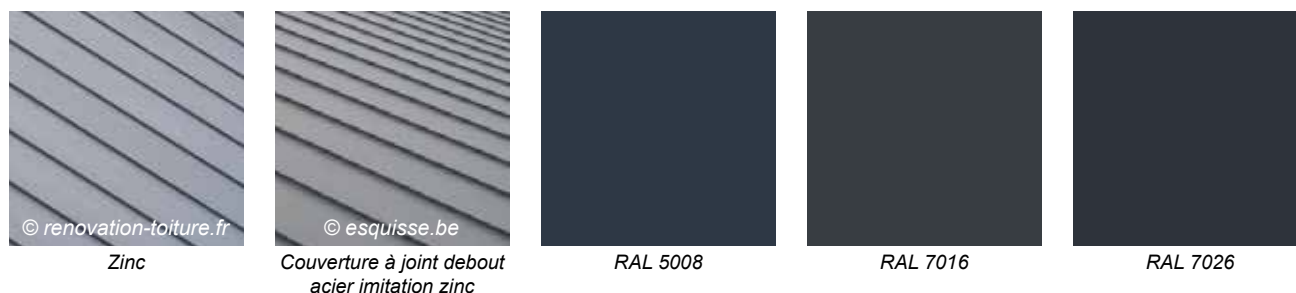


COUVERTURE BÂTI TRADITIONNEL À PRIVILÉGIER



Privilégier des teintes ardoisées, typiques du Morvan granitique dans lequel se situent les sites classés

COUVERTURE BÂTI CONTEMPORAIN À PRIVILÉGIER



INTÉGRATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

PRÉCONISATIONS

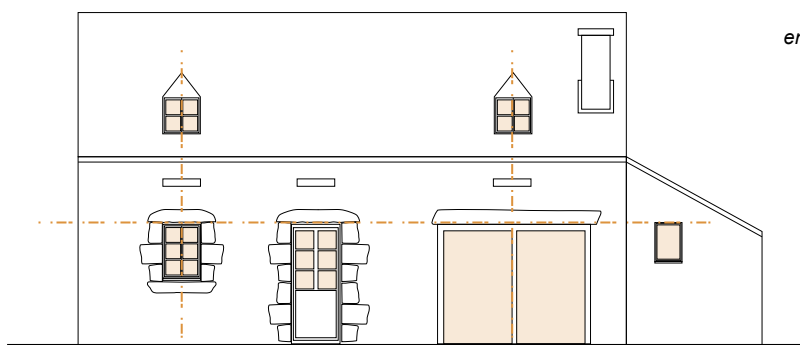
- Opter pour une installation à l'intérieur des volumes (combles, local technique...) pour les antennes, les caissons de climatisation, les pompes à chaleur et extracteurs. En cas d'indisponibilité, veiller à ce qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public
- Les boîtes aux lettres seront intégrées au volume bâti, leur couleur sera neutre et accordée avec celle des menuiseries.
- Les éventuelles unités de climatisation extérieures doivent être intégrées derrière des ventelles en métal ou en bois



OUVERTURES / MENUISERIES

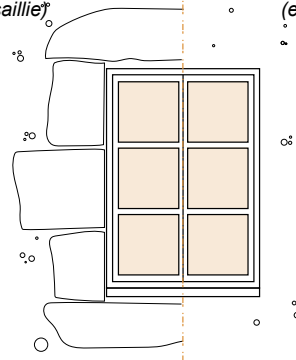
- Adapter les ouvertures en façade et leur dimensionnement aux exigences des modes de vie contemporain, et proposer des interventions qui respectent le cadre bâti traditionnel et les modes de vie actuels, avec la mise en œuvre d'éléments contemporains de qualité.
- Limiter les ouvertures sur la face nord et privilégier des ouvertures au sud pour profiter des apports en chaleur et en lumière naturelle du soleil (confort d'été).
- La bonne harmonisation au site passe aussi par l'emploi de matériaux identiques à ceux utilisés pour les constructions existantes avoisinantes.
- Les menuiseries extérieures bois sont préférées (croisées, portes, portails d'entrée, portails de garage, volets et persiennes, vérandas). Il est conseillé de s'assurer de la provenance du bois (bois local, labels de gestion durable).
- Les menuiseries métalliques ou les ouvrages en serrurerie seront en métal verni ou peint.
- Préférer des portes fenêtres équipées de volets battants ou panneaux coulissant à des baies vitrées équipées de volets roulants.

COMPOSITION ET ORDONNANCEMENT

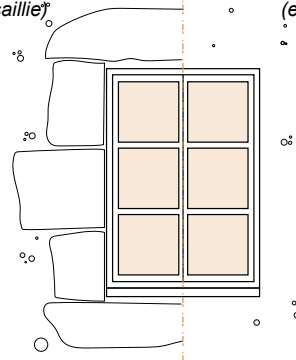


Maintenir un ordonnancement de façade
Alignements horizontaux et verticaux.

a. Percement avec
entourage en pierres de
taille (saillie)

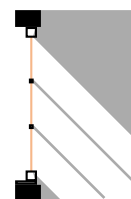
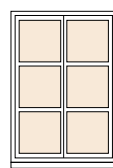


b. Percement sans
entourage
(enduit jusqu'au ras des
pied-droits).

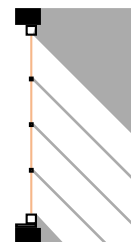
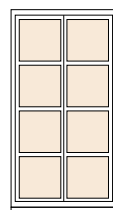


FAVORISER LA LUMINOSITÉ INTÉRIEURE AVEC DES MENUISERIES TRADITIONNELLE

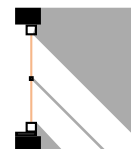
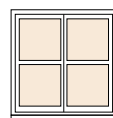
- > Pour éviter les pertes de luminosité, le dessin des menuiseries doit être adapté à celui de la maçonnerie.
- > Les volet roulants réduisent la lumière intérieure et s'intègrent mal au bâti ancien.
- > Favoriser les carreaux de forme verticale, favorisant l'entrée du jour venant du haut.



Percement
traditionnel à 4
carreaux



Percement
traditionnel à 8
carreaux



Percement
traditionnel à 4
carreaux



Les percements sont les principaux points de déperditions thermiques dans un bâtiment. Cherchons donc un équilibre entre usage et performance thermique dans le dimensionnement des percements.



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *Toute construction nouvelle isolée au sein de sa parcelle, sans continuité avec la trame villageoise et urbaine.*
- *L'aménagement de nouveaux lotissements résidentiels, sans continuité avec la trame villageoise.*
- *La multiplication des extensions ou surélévations hétérogènes.*
- *Les extensions et/ou surélévations en matériaux destinés à être enduits laissés nus.*
- *Les volumétries faisant référence à des architectures exogènes (fausses arcades, galeries ou avancées à colonnades, tour d'angle, faux pigeonniers, frontons classiques, etc).*
- *Les imitations grossières de matériaux ou l'emploi de gabions.*

POUR ALLER PLUS LOIN

EXTENSION D'UN BÂTIMENT VILLAGEOIS EXISTANT OU DENSIFICATION

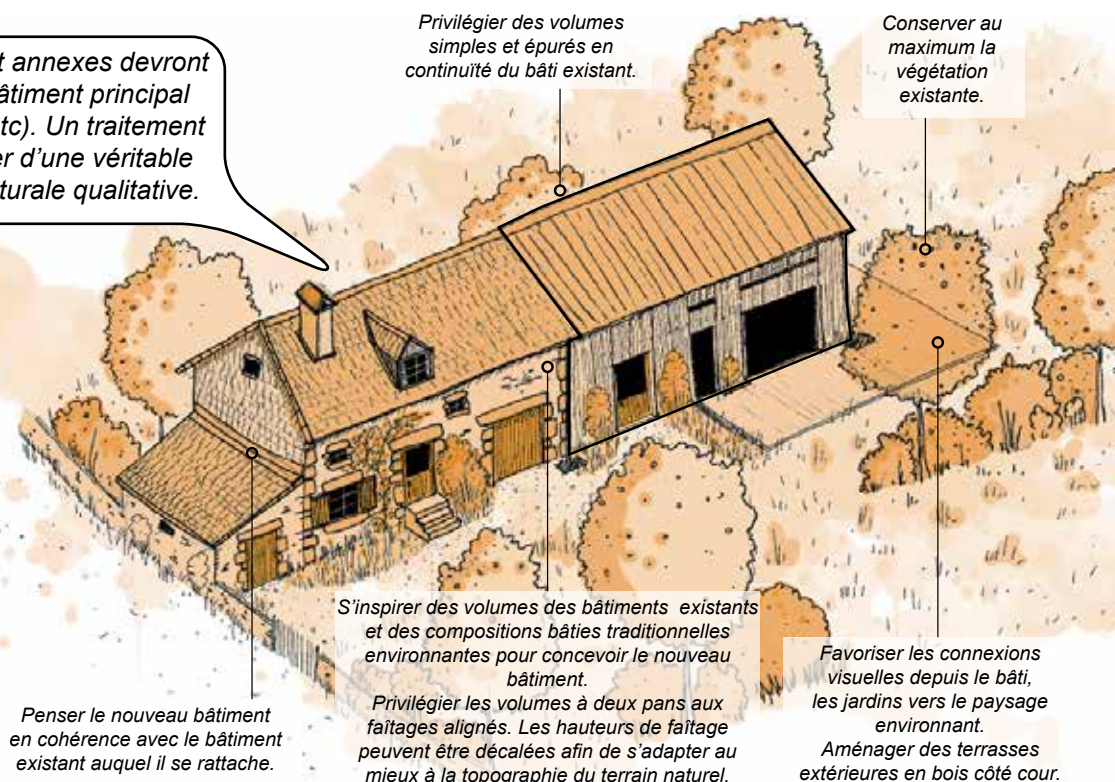
- *Choisir une implantation en dialogue avec la topographie du site. L'adaptation au relief est un élément majeur de l'architecture du site qui offre de nombreux points de vue et panoramas. Il faut chercher à diminuer l'impact visuel de la construction dans le paysage et donc toujours minimiser les mouvements de terre en terrain plat comme dans une pente et les terrassements.*
- *Si la construction du bâti dans la pente s'avère nécessaire, articuler les espaces intérieurs, avec la pente naturelle du site (salon ouvert sur une terrasse...).*
- *Limiter les terrassements à 40 cm, dans le sol de la pente.*
- *Optimiser les plateformes et les terrassements afin de limiter l'imperméabilisation des sols. Favoriser l'implantation de nouvelles constructions sur des sols déjà imperméabilisés (stationnements, etc).*
- *Les accès et le garage doivent être pris en compte en amont afin d'optimiser l'organisation du terrain. Autant que possible le stationnement des véhicules et le garage doivent se trouver au même niveau que la voie afin de minimiser les surfaces de voirie. Cela facilite aussi le raccordement aux réseaux.*



Les extensions et annexes devront se rapprocher du bâtiment principal (matériaux, toiture, etc). Un traitement alternatif doit justifier d'une véritable intervention architecturale qualitative.

Privilégier des volumes simples et épurés en continuité du bâti existant.

Conserver au maximum la végétation existante.



S'inspirer des volumes des bâtiments existants et des compositions bâties traditionnelles environnantes pour concevoir le nouveau bâtiment.

Privilégier les volumes à deux pans aux faitages alignés. Les hauteurs de faitage peuvent être décalées afin de s'adapter au mieux à la topographie du terrain naturel.

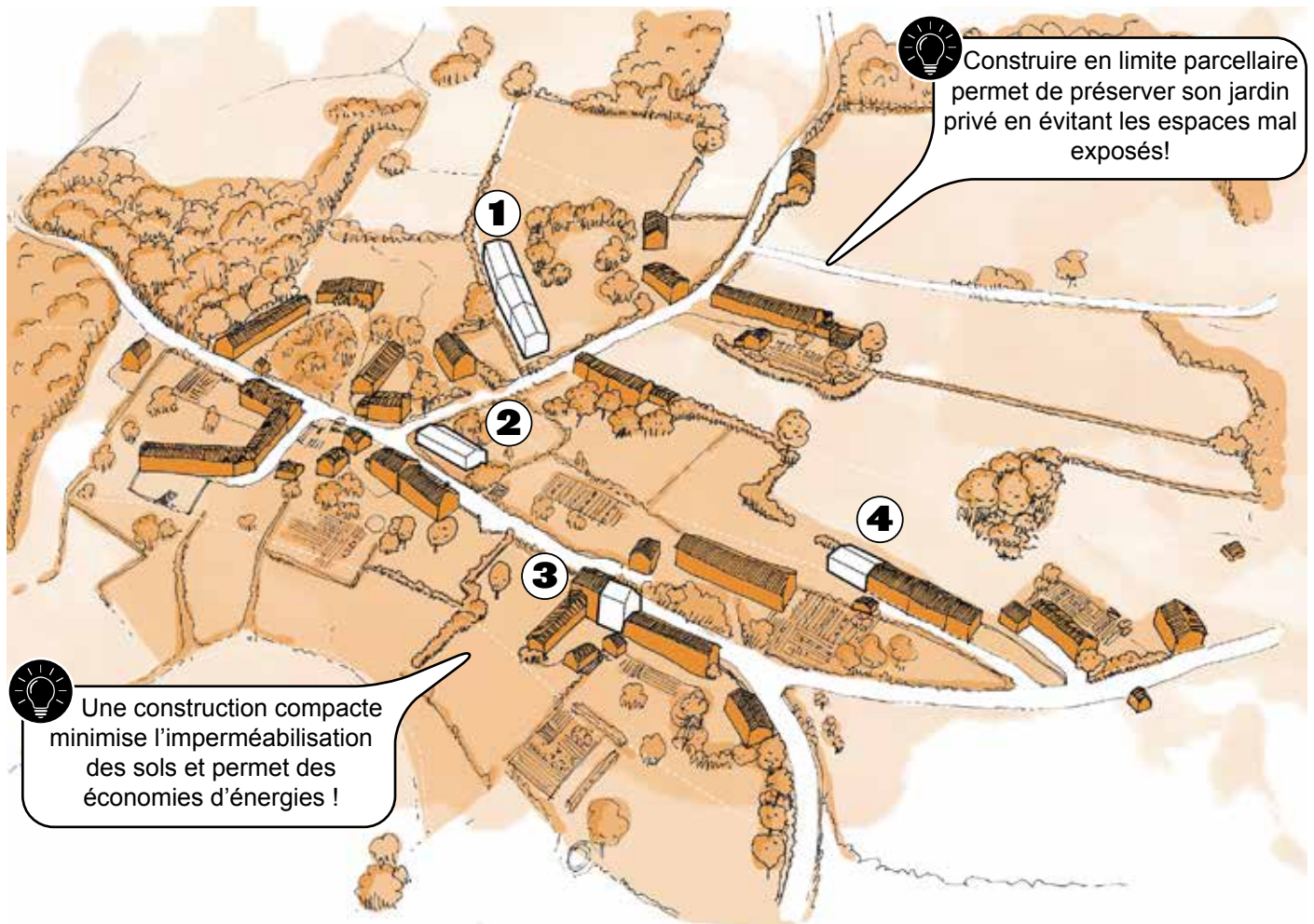
Favoriser les connexions visuelles depuis le bâti, les jardins vers le paysage environnant.
Aménager des terrasses extérieures en bois côté cour.

Penser le nouveau bâtiment en cohérence avec le bâtiment existant auquel il se rattache.



03. CONSTRUIRE OU AGRANDIR UNE HABITATION

PRINCIPES D'IMPLANTATION DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES À DESTINATION D'HABITATION, EN CŒUR ET FRANGE DE HAMEAU



Construire en limite parcellaire permet de préserver son jardin privé en évitant les espaces mal exposés!



Une construction compacte minimise l'imperméabilisation des sols et permet des économies d'énergies !

1

Construction orientée en harmonie avec les voisins :

- S'implanter en suivant les trames agricoles (bocage) et naturelles, en parallèle à la pente.
- Réinterpréter la typologie des longères morvandelles pour intégrer de l'habitat mitoyen semi-collectif.
- S'inscrire dans les structures viaires et bâties existantes

2

Construction neuve à l'alignement de la voirie et des mimites parcellaires :

- S'inscrire dans les structures viaires et bâties existantes, pour implanter le nouveau bâti, et ainsi limiter la consommation d'espace agricole et/ou naturel.
- Construire en limite de parcelle pour préserver les terres fertiles.

3

Construction en densification du tissu bâti (dent-creuse) :

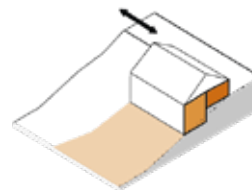
- Intégrer la construction au contexte bâti pour préserver le paysage.
- Mutualiser les accès et limiter le déploiement des réseaux pour raccorder le projet.

4

Extension d'une construction dans la continuité du bâti existant :

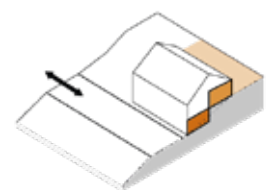
- S'inscrire dans les structures viaires et bâties existantes, pour implanter le nouveau bâti, et ainsi limiter la consommation d'espace agricole ou naturel.
- S'implanter en suivant les trames agricoles (bocage) et naturelles, en parallèle à la pente.

CONSTRUIRE DANS LA PENTE



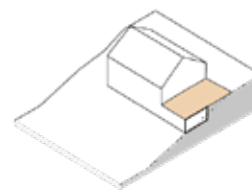
Bâtiment avec entrée haute

Un garage peut s'intégrer au volume haut pour préserver le jardin en partie basse connecté aux pièces de vie de plain pied.



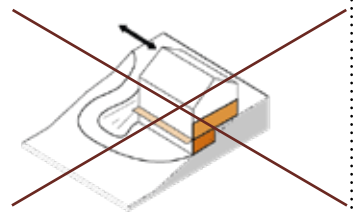
Bâtiment avec entrée basse

Un garage semi-enterré peut servir d'espace tampon dans l'habitation, avec les pièces de vie à l'étage.



Bâtiment en terrasse

La pente peut permettre de déployer un volume intégré au talus et créant une terrasse en promontoire sur le paysage.



NON !

- Éviter les terrassements importants pour accès et bâtis.
- Éviter d'imperméabiliser les sols par une configuration complexe et onéreuse.



03. CONSTRUIRE OU AGRANDIR UNE HABITATION

BIOCLIMATISME ET THERMIQUE DU BÂTIMENT

Concevoir une construction bioclimatique nécessite d'exploiter de manière optimale les ressources naturelles existantes (soleil, végétation, ressources en eau...) favorisant le respect de l'environnement et l'économie en énergie.

L'aspect des constructions doit être en harmonie avec le bâti existant et l'environnement naturel.

Les maisons anciennes étaient conçues dans une logique bioclimatique. Les habitations étaient construites avec bon sens et en tenant compte des ressources naturelles présentes localement, afin de rendre l'habitation le plus confortable possible.

- *Construire un bâtiment de manière écologique et raisonnée, et concevoir un bâtiment avec une implantation optimale dans le respect de l'environnement immédiat, de son orientation et du confort des usagers. Une bonne orientation permet de profiter de la luminosité naturelle, notamment d'un ensoleillement maximal afin de réduire les besoins en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage.*

EXEMPLES D'EXTENSIONS CONTEMPORAINES



© Rory Gardiner
Extension bois



© Fabriques, Territoires
& Paysages
Extension bois



© Atelier Correia et
Associés
Extension toiture terrasse
végétalisée



© Norbert Wunderling
Extension / Surélévation bois



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



**Family House Dolní Malá Úpa / mar.s architects
(Rep. Tchèque)**

La forme de la maison est simple, notamment allongée, posée sur un soubassement remarquable pierre locales. Le volume au-dessus du socle en pierre est habillé de bois non traité, évoluant progressivement son expression au fil du temps, acquérant une teinte gris argenté. Les espaces intérieurs sont ouverts sur le paysage.

© BoysPlayNice

Maison à Saint-Léger - Minuit architectes (71)

Réhabilitation contemporaine d'une longère à Saint-Léger-sous-Beuvray. L'intervention consiste à restaurer un bâtiment existant, tout en préservant l'authenticité de l'ancien bâtiment avec une intervention contemporaine, ouverte sur le paysage. Les menuiseries métalliques et les huisseries en acier galvanisé viennent souligner l'aspect traditionnel de la construction en pierre.



© photo_credit BCDF Studio



**Incompatible avec la gestion des sites classés :
terrasses girafe**

Les terrasses sur pilotis grossiers sont à éviter, en particulier si elles condamnent de la surface au sol.





FICHE 4 : RÉHABILITER OU RÉNOVER UNE HABITATION

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- Les travaux à l'intérieur du bâtiment ne modifiant pas l'aspect extérieur du bâtiment (couleurs, matériaux, modes constructifs)
- Les travaux d'entretien extérieurs du bâtiment existant sans modification de l'aspect extérieur de la construction.
- Les travaux d'entretien des aménagements existants des abords sans modification de leur aspect.

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- Les travaux d'entretien du bâtiment existant et de ravalement des façades modifiant l'aspect extérieur de la construction (reprises de façades dans le même matériau, peinture des volets, réparation descente eau pluviale, isolation par l'extérieur...).
- La transformation d'une façade existante, changement de menuiserie ou réfection d'une toiture.
- Les travaux d'aménagement des abords avec modification de leur aspect (terrasses, murs, clôtures...)

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- Les aménagements intégralement imperméabilisés et l'emploi de matériaux exogènes.
- Les réhabilitations en matériaux laissés nus destinés à être enduits.
- Les imitations de matériaux.

POUR ALLER PLUS LOIN

MATÉRIAUX LOCAUX

- Pour tous travaux sur l'existant veiller à préserver le caractère massif de l'habitat morvandiau traditionnel et la volumétrie d'ensemble. Utiliser les atouts de l'existant, c'est mettre en valeur la qualité des matériaux et des techniques traditionnelles de son habitat pour préserver son caractère.
- Renforcer le caractère rural des constructions en favorisant l'emploi de ressources locales et mettre en œuvre des correspondances avec les matériaux du cadre bâti traditionnel et vernaculaire proche (le plus souvent l'emploi de matériaux naturels).
- Privilégier des matériaux locaux tout en évitant les pastiches de la construction d'origine.
- La mise en œuvre des différents matériaux doit respecter les caractéristiques des bâtiments existants.
- Les travaux de restauration, réhabilitation, doivent être exécutés suivant les techniques adaptées au traitement des bâtiments traditionnels.
- Éviter tout emploi de matériaux non adaptés, comme le PVC pour les menuiseries, par exemple (car non compatibles avec le paysage rural : épaisseur de châssis trop importante, souvent blanc, etc).



04. RÉHABILITER OU RÉNOVER UNE HABITATION

APPAREILLAGES DES MURS

- *Concentrer les moyens et les efforts sur les façades les plus visibles depuis un axe de circulation, un belvédère, etc.*
- *Les imitations grossières de matériaux sont à proscrire (exemple parement pierres factices).*
- *Éviter l'emploi de techniques susceptibles de dénaturer les parements et appareillages en place (pierre, moellons, etc).*
- *Utiliser les moellons en pierre granitique pour rénover la maçonnerie des murs en préservant l'identité du territoire.*
- *Respecter les ouvrages particuliers (ex: appentis, linteau en pierre taillée), vestiges des techniques et de la vie quotidienne passée. Favoriser l'utilisation de pierre granitique, pour la restauration des éléments structuraux et décoratifs des façades (chaînes d'angle, bandeaux, corniches, entourage des baies) et soubassements.*
- *Éviter de mettre à nu les moellons qui étaient autrefois protégés par un enduit. Conserver la patine des pierres et le lichen caractéristique du site. Éviter de sabler et de «décroûter» systématiquement les façades.*
- *Mettre en place un drain (côté extérieur) pour limiter les infiltrations d'eau dans les murs, notamment quand le mur est «contre-terrier» (construction semie-enterrée dans la pente).*

HABILLER DES FAÇADES ET ENDUITS

L'enduit renforce la résistance des ouvrages en permettant une protection contre les aléas climatiques et présente un aspect fini.

- *Limiter le nombre de matériaux et de nuances en veillant à utiliser des teintes neutres, en accord avec le site.*
- *Remplacer les enduits ciment par des enduits traditionnels à la chaux en respectant les teintes dominantes des murs, de la pierre. Éviter de faire « trop neuf » « trop blanc », chaque maison a son histoire qu'il ne faut pas gommer.*
- *Il est exclu de laisser à nu les matériaux destinés à être enduits.*
- *Différencier la nature de l'enduit extérieur sur les murs : utiliser un enduit chaux aérienne en partie haute des murs, préférer un enduit chaux hydraulique en partie basse des murs pour limiter les infiltrations et remontées capillaires.*
- *Utiliser du sable de teinte similaire à celui des rivières locales (ocre-brun), avec des granulométries différentes qui pourront donner une teinte à l'enduit et une meilleure résistance.*
- *Réaliser un mélange chaux-chanvre en enduit intérieur pour apporter une correction thermique perspirante.*
- *Il est impératif de recourir à des enduits traditionnels à la chaux naturelle qui conservent les caractéristiques hygrométriques du bâti.*



04. RÉHABILITER OU RÉNOVER UNE HABITATION

EXEMPLE DE TEINTE POUR LES ENDUITS



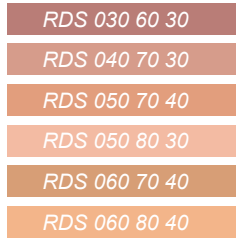
© etoffe.com

Enduit plein à la chaux
teinte beige ocre



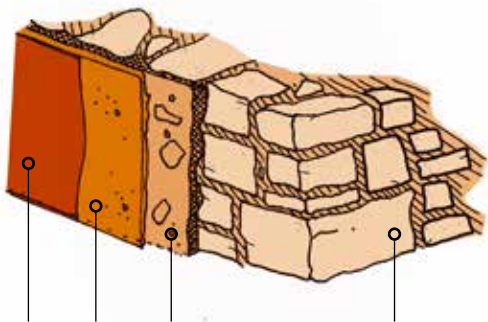
© fr.weber

Enduit plein à la chaux
teinte beige ocre



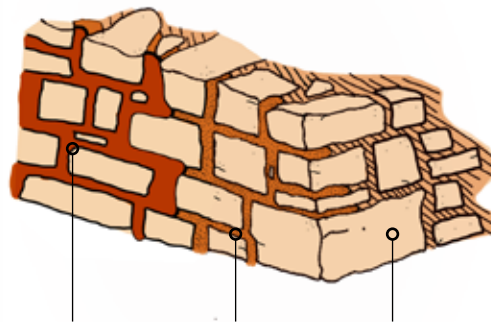
Teintes d'enduits

ENDUIT PLEIN À LA CHAUX



Mur en pierre maçonné
(granite)
Gobets
(Chaux hydraulique et sable grossier)
Cops d'enduit
(Chaux aérienne et sable fin)
Couche de finition
(Badigeon à la chaux)

ENDUIT À «PIERRE VUE»



Mur en pierre maçonné
(granite)
Reprise des joints
(Piquage puis jointement à la chaux hydraulique et sable grossier)
Joints «beurrés» qui mettent en valeur les pierres
(Chaux aérienne et arenne locale)

RÉPARTITION DES ENDUITS

Partie haute
Enduit chaux
aérienne

Partie basse
Enduit chaux
hydraulique



ÉVITER LES PATHOLOGIES CONSTRUCTIVES !

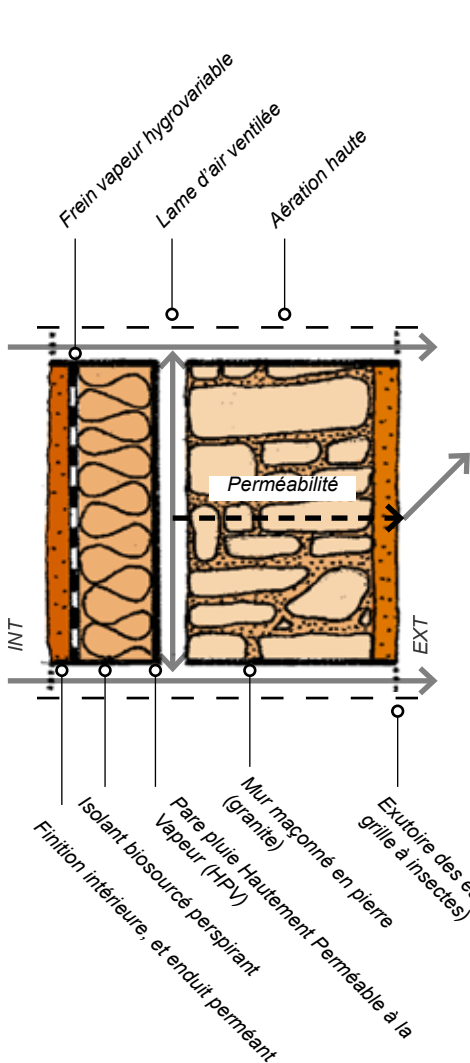
L'enduit ciment nuit aux constructions traditionnelles, son étanchéité empêche la respiration des murs et crée des désordres structurels irréremédiables.



ISOLATION D'UN MUR EN PIERRE AVEC RESPECT DU SYSTÈME CONSTRUCTIF

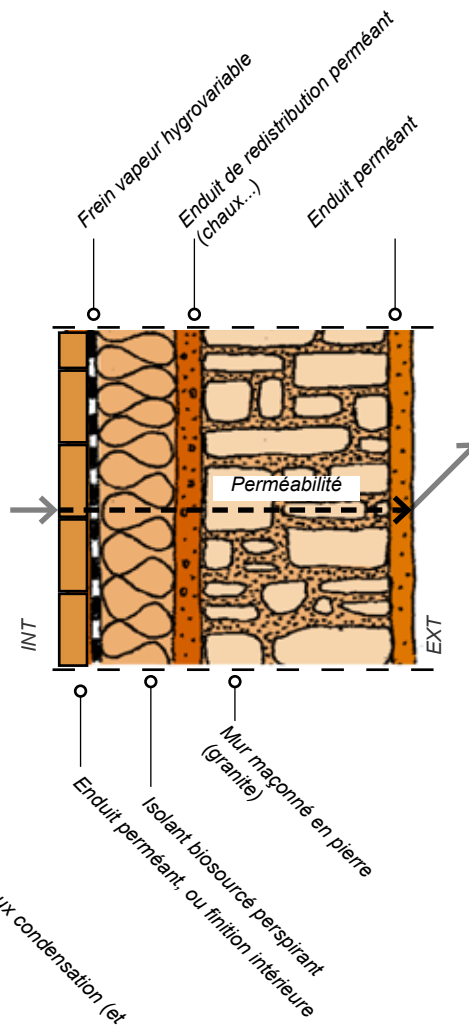
A

MUR EN PIERRE ISOLÉ :
RÉGULATION HYGROMÉTRIQUE
PAR VENTILATION



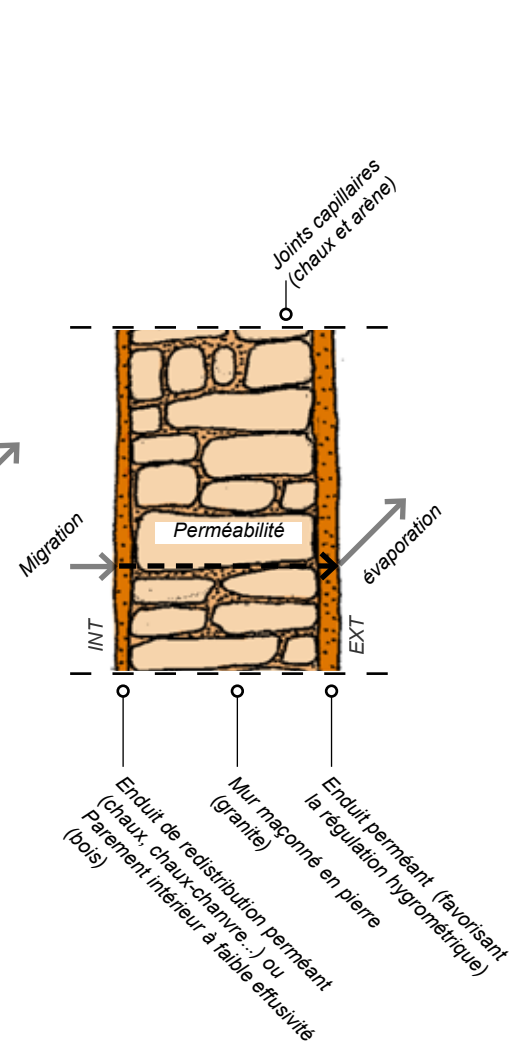
B

MUR EN PIERRE ISOLÉ : RÉGULATION
HYGROMÉTRIQUE PAR PERSPIRATION /
PERMÉABILITÉ



C

MUR EN PIERRE AVEC
ENDUIT DE PROTECTION ET
CORRECTION THERMIQUE





04. RÉHABILITER OU RÉNOVER UNE HABITATION

ISOLER SON BÂTI

COMPRENDRE LES NORMES D'ISOLATION IMPOSÉES PAR LA RÉGLEMENTATION (RE 2020)

En site classé, les travaux ne doivent pas entraîner de modifications de l'aspect de la construction qui serait en contradiction avec les prescriptions prévues. Malgré tout, un logement ancien gagne à être rénové pour améliorer ses performances en matière de consommation d'énergie et limiter ses émissions de gaz à effet de serre. Après travaux, le coût de fonctionnement (charges) du logement est fortement réduit. Il gagne en confort et sa valeur marchande (valeur verte) augmente, ainsi que sa pérennité.

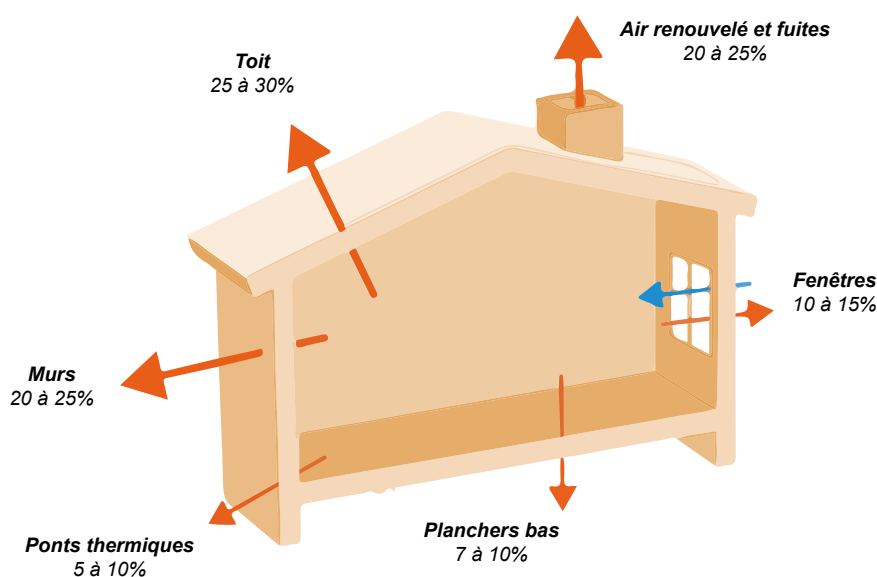
La réglementation thermique dans l'existant encadre les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique que les particuliers entreprennent dans leur logement. Elle fixe les performances thermiques minimales à respecter lors de travaux d'isolation et d'installation ou de remplacement d'équipements. Les exigences réglementaires sont les performances minimales exigées par la réglementation. Lors de la rénovation d'un logement, des performances supérieures des matériels et équipements sont possibles et même exigées pour obtenir des aides financières. Il est possible de retrouver des informations sur : france-renov.gouv.fr/aides

Prioriser d'abord d'intervenir sur le toit, les murs et le plancher bas pour renforcer l'isolation :

L'amélioration de l'isolation thermique d'un logement réduit l'effet de paroi froide et permet d'uniformiser la température dans les pièces, garantissant ainsi un meilleur confort. Elle réduit également les pertes de chaleur et donc le besoin de chauffage, avec à la clé des économies d'énergie.

Les exigences de la réglementation :

La résistance thermique R d'une paroi rénovée doit être supérieure ou égale au niveau minimal réglementaire, qui dépend de la zone climatique. Elle figure sur l'emballage des produits marqués CE ou certifiés (Avis Technique, CSTBat, NF, ACERMI, Keymark). Seules les valeurs déclarées dans ce cadre peuvent être utilisées pour vérifier le respect de la réglementation. Les sites classés sont situés en zone climatique H1.



Type de paroi opaque	Résistance thermique minimale R de l'ensemble paroi + isolant en m ² .K / W
Mur extérieur, toiture de pente > 60 °	3,2
Mur en contact avec un volume non chauffé	2,5
Plancher bas donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé	3
Planchers de combles perdus	5,2
Toiture de pente < 60 °	5,2
Toiture terrasse	4,5



04. RÉHABILITER OU RÉNOVER UNE HABITATION

QUELLE ÉPAISSEUR D'ISOLANT INSTALLER ?

Pour satisfaire à la réglementation, vous devez poser un isolant de telle sorte que la résistance thermique de l'ensemble paroi + isolant soit au moins égale à la valeur exigée (la paroi seule possède une résistance thermique propre, mais son incidence est en général faible par rapport à celle de l'isolant).

Pour un isolant biosourcé, les valeurs de résistance thermique correspondent à l'inverse des valeurs de conductivité thermique en W/(m. K) indiquées dans l'annexe IX de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments.

Quelques exemples d'épaisseur d'isolants pour atteindre la résistance thermique de 7 (RE 2020) :

- *Fibre de bois : Paneaux semi-rigides : 28 cm / Paneaux rigides : 20 cm*
- *Panneaux de ouate de cellulose : 27 cm*
- *Bottes de paille : 37 cm.*
- *Liège : 28 cm.*

ISOLANTS BIOSOURCÉS À PRIVILÉGIER



© ISONAT
Chanvre



© donea.be
Fibre de bois



© maison-natilia.fr
Lin



© Fibra Nature
Laine de mouton



© sopra.ma.fr
Ouate de cellulose



© Cotonwool
Coton recyclé



© boileausebastien.com
Balles de céréales

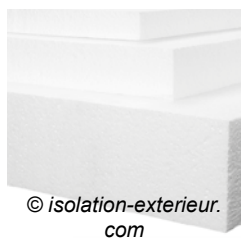


© izuba.fr
Paille



© SNIC
Liège

...INCOMPATIBLE



© isolation-exterieur.com
Polystyrène expansé ou extrudé



© mgci-bd.com
Mousse polyuréthane



© Alexander Alexeev
Ouate de Polyester



© Écohabitation
Laine de roche



© Naturoll
Laine de verre



04. RÉHABILITER OU RÉNOVER UNE HABITATION

QUELS ISOLANTS FAVORISER POUR MON PROJET ?

Sources : d'après «Le guide régional des matériaux éco-performants en PACA»

	MATÉRIAUX	ÉCOBILAN	ÉNERGIE GRISE	VALEUR ISOLANTE	CONFORT D'ÉTÉ	PRIX	ADAPTÉ AU BÂTI ANCIEN
LAINES MINÉRALES	Laine de verre	-	--	+	n	+	Non !
	Laine de roche	-	--	+	n	+	Non !
	Vermiculite	n	--	-	n	-	Non !
SYNTHÉTIQUE	Polystyrène	--	--	+	n	n	Non !
	Polyuréthane	--	--	++	n	-	Non !
LAINES ORGANIQUES	Laine de cellulose	+	++	+	+	-	Oui !
	Laine de bois	+	--	+	++	-	Oui !
	Laine de chanvre	+	++	n	n	-	Oui !
	Laine de mouton	+	++	+	+	-	Oui !
MATÉRIAU PORTEUR ET ISOLANT	Brique de terre cuite	n	--	+	++	-	Oui !
	Béton cellulaire	n	--	+	++	-	Non !
	Botte de paille	+	++	+	++	-	Oui !

Légende : -- Très mauvais - Mauvais n Neutre ou moyen + Bon ++ Très bon



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Restauration et rénovation d'une ancienne habitation du Morvan, Pierre-Louis Faloci

Une maison ancienne bâtie en pierre de granit rose qui affleure du sol acide et siliceux du Morvan. Une approche extérieure de restauration a guidé ce projet. Les pierres de taille proviennent d'un recyclage de ruine. Les croupes de couverture ont été restaurées avec des bardeaux de châtaigniers, la toiture en ardoise naturelle premier choix. Quelques ouvertures en toiture ont été faites avec des châssis Cast à l'apparence de tabatières anciennes.

Restructuration lourde d'une grange, Eric Liégeois & Petr Opelik. Saint-Léger-sous-Beuvray (71)

Ce projet consiste en la restauration complète de la partie grange d'une ancienne longère. Ses volumes ont été recomposés : dépose de la toiture, consolidation structurelle par chaînage périphérique, surélévation à ossature bois,... Le chantier incluait également un important volet technique, avec isolation par l'extérieur en laine de bois, à l'abri d'un bardage en mélèze laissé brut, couverture en zinc intégrant le bâtiment au sein du paysage. Ce projet a été Lauréat de l'appel à projet BBC 2009 du Conseil régional de Bourgogne par la qualité de son fonctionnement et son élégance.



Rénovation d'une ancienne ferme, Atelier Correia architectes & associés. Gouloux (58)

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un long corps de ferme typique du Morvan composé de deux habitats à chaque extrémité, encadrant les surfaces de production. L'extrémité Ouest de la bâtisse a fait l'objet d'une rénovation contemporaine. Un séjour occupe le niveau principal, ouvert sur trois côtés sur le paysage. Les façades longitudinales ont été très peu modifiées alors que le haut mignon orienté sur la vallée de la Cure a été percé de baies contemporaines ouvrant le regard sur le paysage emblématique du Saut de Gouloux.



5

FICHE 5 : INTÉGRER DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'entretien général des équipements de production d'énergie : réparation, nettoyage, évacuation des consommés...*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.*
- *L'installation ou la modification d'éolienne domestique, hydraulicienne, de panneaux photovoltaïques*
- *La création ou la modification de méthaniseur, de centrale bois-énergie*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

PRINCIPES D'INTÉGRATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE

- *Les capteurs solaires en toiture doivent être intégrés à la construction, comme un élément d'architecture à part entière.*
- *Préférer les capteurs solaires munis d'un vitrage anti-reflets et dont la teinte se rapproche de celle des toitures ardoisées.*
- *Les huisseries, structures métalliques, et les encadrements seront de la même teinte que les panneaux, et les toitures ardoisées locales.*
- *Encastrer les capteurs solaires dans le pan et au nu de la couverture*
- *Regrouper et les disposer les capteurs solaires de manière à obtenir un ensemble équilibré.*
- *Veiller à ce que la couverture ne forme pas un cadre autour de panneaux. Privilégier une implantation de haut en bas sur une travée ou une ligne sur la totalité de la longueur de la toiture, au plus près de la gouttière.*
- *Privilégier l'exposition des capteurs au sud, et étudier l'ombrage afin d'optimiser le rendement énergétique*

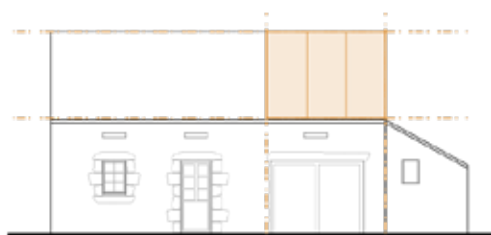


INSCRIPTION DES PANNEAUX EN RAPPORT AVEC LES LIGNES DU BÂTI

NON !

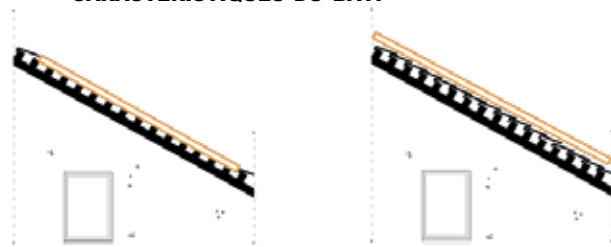


NON !



Implantation partielle «bord à bord»: Regrouper les panneaux, et les positionner sur les limites du versant pour éviter l'effet «trou» dans la toiture.

2 TYPES DE PROJETS POSSIBLES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI



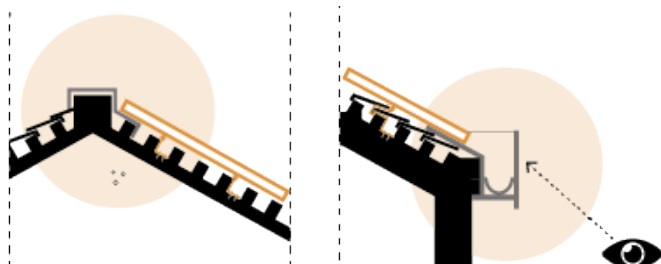
a. Pose des panneaux affleurants à la surface de base

b. Pose des panneaux détachés de la surface de base

L'encastrement permet un effet de continuité. Il doit être en adéquation avec la construction (structure, étanchéité...etc).

Installation réversible qui préserve la structure bâtie. La saillie doit être traitée soigneusement (rives et faitage).

GESTION DES RIVES ET DU FAÏTAGE



Le faitage

Les rives

Préserver l'aspect des faitages, avec un capotage discret qui masque la tranche des panneaux en haut du toit et permet d'intégrer les accroches techniques.

Implanter les panneaux en bas de toiture. Un travail sur le châssis (teinte des cadres des panneaux) et sur les rives de toitures (capotage) permet une meilleure intégration des panneaux.

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- Implantation d'éoliennes
- Implantation de parc photovoltaïque ou solaire au sol
- Implantation de centrales à énergies fossiles
- Implantation d'unité de méthanisation visible dans le grand paysage



RÉFÉRENCES INSPIRANTES

Les centrales villageoises : pour une transition énergétique en commun !

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein d'une Association et partagent un modèle commun, basé sur le partage d'un grand nombre d'outils et de services. Ce modèle est aujourd'hui mis en œuvre dans plusieurs régions françaises.







PARTENAIRES

POUR TOUT PROJET OU QUESTION, JE CONTACTE EN PREMIER LIEU :

SECRETARIAT DE MAIRIE DE LA COMMUNE CONCERNÉE

SERVICES EPCI - COMMUNAUTÉ DE COMMUNE BAZOIS-LOIRE-MORVAN ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORVAN

SOMMETS ET GRANDS LACS ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND AUTUNOIS-MORVAN

Conseils, accompagnement, documents d'urbanisme réglementaires, Code de l'urbanisme, Plan local d'urbanisme, Carte communale, etc.

J'AI UN PROJET DE CONSTRUCTION OU RÉHABILITATION, JE CONTACTE :

DREAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)

Conseils, réglementations, accompagnement, références, documents guides et études.

DÉPARTEMENTS DE LA NIÈVRE (58) ET DE LA SAÔNE ET LOIRE (71).

Conseils, accompagnement.

UDAP (UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

Permanences.

JE M'INTERROGE SUR LA GESTION DU BÂTI, JE CONTACTE :

DDT 58 ET 71 (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES)

Conseils, accompagnement.

CAUE (CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT) - 58 ET 71

Conseils, réglementations, accompagnement, références, documents guides et études.

PNR NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

Conseils, accompagnement, guides.



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Filières locales de la construction en Massif Central, CAUE de la saône et loire*
- *Habiter en Morvan, PNR du Morvan, 2021, guide de recommandations architecturales et paysagères, accessibles à l'adresse*
<https://www.calameo.com/read/001010586260a46123c4b>
- *FICHE ADEME REGLEMENTATION, Les exigences réglementaires pour les travaux de rénovation, ADEME, 2023*
- *Guide «Développons le solaire en Morvan», PNR du Morvan, 2021*

**SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU
MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE**

DOCUMENT DE GESTION, 2024